

Rapport financier 2020



Rapport financier

<u>14</u>	Rapport de situation
<u>14</u>	Modèle d'entreprise réglementaire
<u>16</u>	Marche des affaires
<u>17</u>	Évaluation des risques
<u>18</u>	Perspectives
<u>20</u>	Comptes annuels Swiss GAAP RPC
<u>20</u>	Compte de résultat
<u>21</u>	Bilan
<u>22</u>	Tableau des flux de trésorerie
<u>23</u>	Évolution des fonds propres
<u>24</u>	Annexe
<u>47</u>	Rapport de l'auditeur
<u>52</u>	Comptes annuels statutaires
<u>52</u>	Compte de résultat
<u>53</u>	Bilan
<u>54</u>	Tableau des flux de trésorerie
<u>55</u>	Annexe
<u>64</u>	Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
<u>65</u>	Rapport de l'organe de révision

Rapport de situation

Le présent rapport de situation satisfait aux exigences énoncées à l'art. 961c CO relatives aux comptes annuels statutaires, mais aussi aux prescriptions sur le «rapport annuel» concernant les comptes annuels conformément aux dispositions Swiss GAAP RPC (Swiss GAAP RPC Cadre conceptuel, chiffres 7 et 34).

Modèle d'entreprise réglementaire

Contexte légal et réglementaire

Pour simplifier, la chaîne de valeur ajoutée de l'économie électrique se compose des maillons suivants: production, transport, distribution et consommation. Swissgrid, propriétaire et exploitante du réseau suisse à très haute tension, est responsable du transport de l'électricité.

En raison des lourds investissements nécessaires à la construction du réseau de transport, des économies d'échelle croissantes (effet de la baisse des coûts marginaux) et du niveau élevé des coûts irréversibles, le transport d'électricité constitue un monopole naturel. Le législateur en a fait un monopole de droit en adoptant la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI).

La Commission fédérale de l'électricité ECom contrôle l'application de la LApEI et de l'OApEI. L'ECom est l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité.

Le cas échéant, elle peut prendre des décisions auxquelles il est permis de s'opposer par voie juridique auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral.

Étant donné que la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse relève de l'intérêt du grand public, qu'une législation correspondante a été mise en place et que l'application de ces lois est surveillée par l'autorité de régulation, Swissgrid évolue dans un contexte très réglementé.

Activité commerciale

En tant que société nationale du réseau de transport, Swissgrid est tenue d'assurer une exploitation non discriminatoire, fiable et performante du réseau de transport ainsi que son entretien écologiquement viable et efficace. L'entreprise a pour autres missions principales de rénover le réseau à très haute tension et de l'étendre en fonction des besoins.

Par ailleurs, Swissgrid fournit d'autres services dans le cadre du réseau interconnecté européen et suisse, par exemple la gestion des groupes-bilan et des congestions ou les prestations de services-système (PSS). Ce faisant, Swissgrid défend les intérêts de

la Suisse et apporte une contribution essentielle à la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse.

Réglementation «Cost Plus»

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'autorité de régulation approuve leur imputation dans les tarifs. L'ECom contrôle a posteriori (ex post) l'imputabilité tarifaire des coûts de Swissgrid.

Sont qualifiés de coûts imputables les coûts d'exploitation et de capital d'un réseau sûr, performant et efficient. Les coûts imputables incluent également un bénéfice d'exploitation approprié. Pour ces raisons, cette réglementation est appelée «Cost Plus», où «Cost» renvoie au principe de couverture des coûts, et «Plus» au bénéfice d'exploitation.

Coûts d'exploitation et de capital imputables

Les coûts d'exploitation imputables comprennent les prestations directement liées à l'exploitation. Citons, par exemple, les coûts d'entretien du réseau, les dépenses nécessaires à la fourniture de prestations de services-système, les charges de personnel, les coûts du matériel ainsi que les prestations de tiers et les impôts directs.

Les coûts de capital imputables sont constitués des amortissements et des intérêts théoriques. Le montant des intérêts théoriques dépend directement du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau (BNV) et du taux d'intérêt théorique à appliquer ($WACC_{t+0}$).

$WACC_{t+0}$ signifie que le WACC fixé pour cette année s'applique également pour l'exercice en cours. Les BNV se composent notamment des installations du réseau de transport (y compris les installations en construction), des immobilisations incorporelles ainsi que de l'actif circulant net déterminé sur une base mensuelle.

Différences de couverture

Les recettes tarifaires nécessaires sont calculées au préalable par Swissgrid à partir de coûts budgétés (coûts d'exploitation et de capital). Les différences de prix et de quantités entre la situation «effective» d'une année et le «plan» pour la même année génèrent régulièrement des divergences entre charges réelles et produits réels d'une année. On parle alors de différences de couverture. Elles doivent être résorbées lors des exercices suivants.

Si les charges réelles sont supérieures aux recettes tarifaires du même exercice, il y a déficit. Ce déficit peut être comblé lors des exercices suivants par une hausse des tarifs.

En revanche, si les recettes tarifaires sont supérieures aux charges réelles du même exercice, il y a excédent, lequel doit être résorbé lors des exercices suivants par une baisse des tarifs.

Le taux WACC s'applique également aux différences de couverture et celles-ci influent sur les coûts de capital. Contrairement aux BNV, les différences de couverture sont rémunérées au taux $WACC_{t+2}$. Les déficits augmentent les coûts de capital, les excédents les réduisent.

Réglementation des bénéfices

L'EBI (résultat avant intérêts) de l'activité réglementée de Swissgrid correspond aux valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) multipliées par le coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+0}$ et à la rémunération des différences de couverture multipliée par le coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$. L'activité non réglementée de Swissgrid peut générer des bénéfices supplémentaires.

Une partie de l'EBI est ensuite utilisée pour indemniser les bailleurs de fonds de Swissgrid au moyen de deux instruments: la rémunération des capitaux empruntés et le rendement des fonds propres (dividende et/ou thésaurisation des bénéfices). Ainsi, il résulte de la réglementation «Cost Plus» un rendement égal aux coûts moyens pondérés de capital à appliquer.

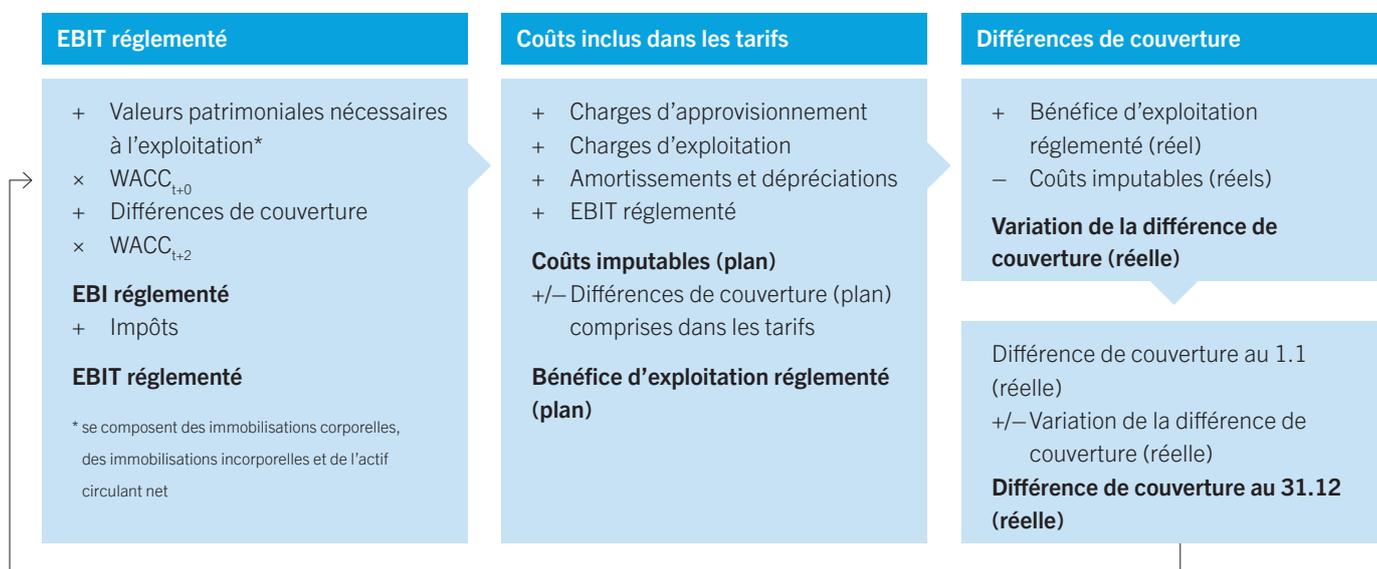
Coût moyen pondéré du capital (WACC) théorique

Le WACC est un taux d'intérêt théorique fixé chaque année en adéquation avec la législation sur l'approvisionnement en électricité. Il est appliqué au même titre à tous les gestionnaires de réseau.

Le WACC est calculé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) selon une méthode précise en tenant compte des bonnes pratiques actuelles. Cette méthode a été spécialement mise au point pour la réglementation spécifique des gestionnaires du réseau électrique afin de garantir la sécurité de leurs investissements. En ce qui concerne la structure de financement, le calcul du WACC repose sur une part de fonds propres de 40% et une part de capitaux empruntés de 60%. Des limites de tolérance spécifiques sont appliquées aux différents paramètres des coûts de capital.

Puisque le WACC représente un taux d'intérêt théorique pour tout le secteur, les coûts de capital effectifs de Swissgrid ne sont pas inclus dans le calcul des tarifs. Inversement, Swissgrid est tenue de répartir les intérêts théoriques perçus dans les tarifs entre les détenteurs des fonds propres et les bailleurs des fonds empruntés.

Illustration du modèle d'entreprise réglementaire



Marche des affaires

(valeurs conformes aux Swiss GAAP RPC)

Charges d'approvisionnement

Les charges d'approvisionnement, qui totalisent CHF 228,5 millions, ont augmenté de CHF 3,6 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 224,9 millions). Les charges d'approvisionnement ont augmenté de CHF 24 millions dans le segment Utilisation du réseau et de CHF 15,8 millions dans le segment Énergie réactive. Dans le segment Utilisation du réseau, l'augmentation est due aux coûts de redispatch national plus élevés, qui s'élèvent à CHF 14,8 millions, et aux indemnités ultérieures plus élevées, soit CHF 9,2 millions, versées aux anciens propriétaires du réseau de transport. Dans le segment Énergie réactive, les coûts de maintien de la tension que ce segment doit assumer proportionnellement ont augmenté de CHF 15,8 millions par rapport à 2019.

Les charges d'approvisionnement ont par contre baissé de CHF 25 millions dans le segment Prestations de services-système générales et de CHF 11,2 millions dans le segment Pertes de transport. Dans le segment Prestations de services-système générales, les coûts de maintien de la tension, soit CHF 12,6 millions, et les coûts de mise en réserve de la puissance de réglage, soit CHF 11,7 millions, que ce segment doit assumer proportionnellement ont essentiellement baissé. Les coûts d'acquisition des pertes de transport ont été plus faibles dans le segment Pertes de transport.

Charges d'exploitation et amortissements

Les charges d'exploitation, qui totalisent CHF 224,8 millions, ont augmenté de CHF 23,9 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 200,9 millions). L'augmentation des coûts d'exploitation s'explique par la hausse de CHF 12 millions du poste Matériel et prestations de tiers et la hausse de CHF 11,8 millions des charges de personnel.

Les coûts du poste Matériel et prestations de tiers ont principalement augmenté en raison du nombre plus élevé d'indemnités de servitudes versées aux propriétaires fonciers et de l'augmentation des coûts des prestations de tiers.

L'augmentation des charges de personnel s'explique par la croissance de l'effectif en 2020. En moyenne annuelle, le nombre de postes à temps plein s'élève à 540,4 FTE (contre 498 FTE l'année précédente).

Les amortissements sur immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles prévus s'élèvent à CHF 154,8 millions pour l'année 2020 et ont donc diminué de CHF 2,1 millions par rapport à l'exercice précédent.

Chiffre d'affaires et différences de couverture

Le chiffre d'affaires net réalisé pendant l'exercice 2020 sur tous les segments s'élève à CHF 588,2 millions. Le chiffre d'affaires net de l'exercice précédent s'établissait à CHF 672,7 millions. Ce recul du chiffre d'affaires net est principalement dû à la baisse des revenus tarifaires de CHF 33,2 millions dans le segment Utilisation du

réseau et de CHF 50,7 millions dans le segment Prestations de services-système générales. Dans le segment Utilisation du réseau, les revenus des ventes aux enchères utilisés pour réduire les coûts de réseau imputables ont encore baissé de CHF 41,8 millions par rapport à l'exercice précédent. En revanche, le chiffre d'affaires net des segments Prestations de services-système individuelles, Pertes de transport et Énergie réactive a augmenté de respectivement CHF 30,3 et CHF 15,7 millions, notamment en raison de l'augmentation des revenus tarifaires.

Il en résulte des déficits nets dans l'activité opérationnelle (déficits cumulés moins excédents cumulés) de CHF 107,9 millions pour l'exercice 2020. Le segment Utilisation du réseau en particulier enregistre des déficits de CHF 128,6 millions en raison du recul du chiffre d'affaires. Au 31 décembre 2020, il en résulte un déficit net de CHF 55,1 millions (exercice précédent: excédent net de CHF 52,8 millions).

EBIT, produit financier et résultat de l'entreprise

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé des activités visées par la LApEI est égal à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau au coût moyen pondéré du capital WACC de l'exercice sous revue (= $WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture au coût moyen pondéré du capital WACC_{t+2} plus les impôts. Les coûts moyens pondérés du capital fixés par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) pour 2020 ($WACC_{t+0}$) et 2022 ($WACC_{t+2}$) ont été maintenus à 3,83% comme pour l'exercice précédent.

L'EBIT 2020 s'élève à CHF 116,7 millions, soit une hausse de CHF 14,3 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 102,4 millions). Le nouveau remboursement partiel de prêts convertibles au début de l'année 2020 et les refinancements à des conditions plus favorables en 2020 ont permis de réduire à nouveau les charges financières par rapport à 2019.

Le résultat de l'entreprise pour 2020 s'élève à CHF 75,7 millions et est supérieur à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à CHF 28,8 millions. L'EBIT 2019 et le résultat de l'entreprise de 2019 ont été grevés par des effets réglementaires qui ont dû être pris en compte en 2019.

Bilan et tableau des flux de trésorerie

Le total du bilan (hors postes du bilan détenus à titre fiduciaire) a augmenté de CHF 78,3 millions par rapport à l'exercice précédent et s'établit à CHF 3,072 milliards. Le résultat positif de l'entreprise a permis de renforcer la dotation en fonds propres absolue après déduction des dividendes versés. Le ratio de fonds propres corrigé des postes détenus à titre fiduciaire, inclusion faite des différences de couverture nettes, se situait à 39,1% au 31 décembre 2020 (contre 38,3% au 31 décembre 2019).

Les flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation pour 2020 s'élèvent à CHF 137,9 millions. Leur recul de CHF 140,9 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 278,8 millions) est dû aux chiffres d'affaires nets en baisse par rapport à 2019.

Les flux de trésorerie résultant des activités d'investissement s'élèvent à CHF 144,9 millions pendant l'exercice sous revue, soit CHF 32,9 millions de plus que l'exercice précédent. Cette différence est due à l'augmentation des investissements dans les immobilisations corporelles de CHF 36,5 millions.

Les flux de trésorerie résultant des activités de financement ont diminué de CHF 73,3 millions par rapport à 2019, pour atteindre CHF 22 millions. Ce recul s'explique par les refinancements qui ont été réalisés en 2020 à l'aide de quatre obligations de CHF 555 millions au total.

Évaluation des risques

Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. La gestion des risques porte sur toute l'organisation, sans ses filiales et participations. Elle est dérivée des normes établies ISO 31000 et COSO ERM. La gestion des risques de Swissgrid satisfait à ses exigences en matière de gouvernance d'entreprise et à celles de la législation suisse.

Objectifs

La gestion des risques aide les cadres dirigeants à tous les niveaux à gérer consciemment les risques, à établir des rapports pertinents et transparents et à piloter et documenter un système de gestion des risques. Swissgrid s'attache à gérer consciemment les risques à tous les niveaux de l'entreprise.

Organisation

Le Conseil d'administration a défini les exigences de gouvernance dans le domaine de la gestion des risques et délégué leur mise en œuvre au CEO de Swissgrid. Le responsable Enterprise Risk Management gère le processus de gestion des risques, met les méthodes à disposition et conseille les unités opérationnelles dans la gestion des risques.

Processus

L'évaluation des risques a lieu deux fois par an. Les principaux risques sont identifiés et évalués dans le cadre d'un processus échelonné qui comprend l'évaluation des risques selon la probabilité de réalisation et l'ampleur du sinistre, ainsi que la définition des stratégies pour gérer les risques.

Les risques, mais aussi l'efficacité et le degré de mise en œuvre des mesures prises, sont surveillés dans le cadre de mises à jour régulières des risques. La Direction et le Conseil d'administration reçoivent les résultats des évaluations et des mises à jour des risques sous forme d'un rapport standardisé.

Situation de risque

La pandémie de coronavirus ne représente pas seulement un risque pour la santé des collaborateurs, mais également pour l'exploitation du système de transport. L'absence de collaborateurs

occupant des fonctions critiques ainsi que des pénuries chez les fournisseurs et prestataires de services sont des facteurs de risque. Swissgrid a donc pris des mesures suffisamment tôt pour se protéger contre le risque d'infection et garantir les livraisons.

Les risques autres que ceux liés à la Covid-19 restent d'actualité pour Swissgrid. Ces risques proviennent d'influences naturelles, de l'environnement politique et réglementaire national mais aussi international et de certains aspects humains et techniques. La numérisation permet une exploitation plus efficace du réseau de transport mais elle comporte aussi des risques pour la sécurité du réseau et du système, et donc pour la sécurité d'approvisionnement, en raison de la dépendance accrue de systèmes.

Les principaux facteurs de risque sont les suivants:

Contexte européen et réglementaire

Le rôle de Swissgrid reste complexe, tant au niveau national qu'international. À défaut d'accord-cadre, qui représente la condition préalable à un accord sur l'électricité avec l'UE, le système électrique suisse est de plus en plus écarté des processus européens importants en matière de sécurité du réseau.

Cette situation entraîne des flux d'électricité imprévus sur le réseau suisse, mettant à moyen terme en péril la stabilité du système et la capacité d'importation. En outre, celui-ci risque également d'être exclu des coopérations européennes concernant l'énergie de réglage ainsi que de l'ENTSO-E. Swissgrid élabore des solutions techniques afin de garantir la stabilité du réseau. Pour cela, elle est néanmoins tributaire du soutien de la politique. L'UE a beau émettre certains signaux indiquant son ouverture à des solutions pragmatiques, le succès de l'intégration technique n'est pas garanti étant donné que certains aspects politiques doivent être résolus, sur lesquels ni Swissgrid ni la Suisse n'ont d'influence.

Mise en œuvre du «Réseau stratégique 2025»

Des travaux importants dans le cadre du «Réseau stratégique 2025» restent marqués par des procédures d'autorisation très lentes et par de nombreux recours, ce qui complique l'élimination des congestions du réseau. Concernant les procédures d'autorisation, Swissgrid mise sur le dialogue, notamment avec les habitants. Les lignes aériennes étant de moins en moins acceptées, Swissgrid s'attend néanmoins à ce que des recours soient déposés, qui auront pour effet de retarder les procédures d'autorisation.

Sécurité d'approvisionnement

Une interruption de l'approvisionnement à grande échelle provoquerait d'énormes dommages économiques. C'est pourquoi Swissgrid doit garantir la disponibilité permanente du réseau de transport pour l'approvisionnement en électricité. Une infrastructure de réseau intacte et la disponibilité des systèmes IT et de communication sont les conditions sine qua non pour y parvenir.

Des problèmes techniques, des catastrophes naturelles, des erreurs de manipulations ou des actes criminels, entre autres, peuvent compromettre ces conditions. Swissgrid réduit ces risques,

entre autres, au moyen de redondances et de processus pour éliminer les perturbations au niveau des installations du réseau et de l'exploitation du système. Une formation initiale et continue du personnel garantit que les collaborateurs réagissent correctement et conformément à la situation. Swissgrid prend des précautions contre les attaques physiques afin de protéger les infrastructures et les installations, dont le renforcement des bâtiments, des postes de couplage et des chantiers ainsi que le contrôle des accès.

La menace de cyberattaques augmente constamment en raison de la rapidité de l'évolution technique, que les attaquants potentiels utilisent également, de la quantité des possibilités d'attaque et de la mise en réseau croissante des systèmes au-delà de l'entreprise. Pour réduire ce risque, Swissgrid améliore constamment ses processus et systèmes afin d'identifier les cybermenaces de manière précoce et de se défendre.

Une autre condition à la sécurité d'approvisionnement est la disponibilité de la puissance de réglage et de redispatch pour pouvoir compenser les écarts temporaires entre la production et la consommation ou maîtriser les congestions du réseau. C'est pourquoi Swissgrid optimise continuellement le marché suisse des prestations de services-système et coopère avec les gestionnaires de réseau de transport des pays voisins afin d'augmenter la liquidité du marché. Swissgrid dispose de procédures d'urgence dans le cas extrême d'une défaillance durable d'infrastructures ou de systèmes critiques ou d'une incapacité de réglage du réseau.

Sécurité des personnes

L'exploitation et l'entretien de l'infrastructure à très haute tension de Swissgrid recèlent des risques pour la sécurité des personnes. Des personnes peuvent être gravement blessées en travaillant. Pour minimiser autant que possible ce risque, Swissgrid identifie systématiquement les risques existants, prend des mesures de protection ciblées, forme ses propres collaborateurs et instruit les collaborateurs des prestataires pour qu'ils puissent identifier eux-mêmes les risques sur les installations et réagir en conséquence.

Des contrôles systématiques sur les chantiers contribuent au respect des mesures de sécurité sur les chantiers. Une campagne de sensibilisation à l'échelle de l'entreprise accroît la prise de conscience des risques pour la sécurité des personnes. Les attaques physiques représentent également un risque pour la sécurité des personnes. Swissgrid prend aussi les dispositions nécessaires dans ce domaine.

Risques financiers

De par son activité, Swissgrid est exposée à divers risques financiers. En font partie les risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de contrepartie. La liquidité est garantie en permanence grâce à une planification constante, à la surveillance des besoins financiers, à la mise en réserve d'une liquidité minimum ainsi qu'à la mise à disposition de lignes de crédit bancaire confirmées. Le risque de change est réduit au moyen d'opérations de change à terme. Cette stratégie de couverture est

examinée régulièrement et adaptée en cas de besoin. Le risque de variation des taux d'intérêt est réduit par l'échelonnement des durées et une combinaison équilibrée d'instruments de financement. Au besoin, des instruments financiers dérivés sont également utilisés pour réduire davantage le risque. Les contreparties financières font l'objet d'une vérification constante, elles sont surveillées, et doivent s'appuyer sur des limites de tolérance individuelles. Les risques de contrepartie opérationnels sont régulièrement surveillés.

Perspectives

Perspectives stratégiques

Le secteur de l'énergie suisse est en pleine mutation: l'augmentation de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité au moyen de nouvelles technologies, la numérisation, l'électrification de la consommation et le couplage des secteurs représentent notamment des tendances importantes. La politique énergétique, notamment en Europe, provoque de nombreux changements. L'UE achève la réalisation du marché intérieur européen de l'électricité.

Responsable du réseau de transport suisse, Swissgrid joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement en électricité et se penche donc attentivement sur ceci: les changements dans la production d'électricité entraînent de nouveaux flux d'électricité qui posent de grands défis à l'exploitation du réseau. L'infrastructure du réseau doit également s'adapter à l'évolution des conditions générales afin de pouvoir garantir la sécurité d'approvisionnement à long terme. À l'heure actuelle, les projets d'extension du réseau sont souvent réalisés avec beaucoup de retard en raison de la longueur des procédures d'autorisation et d'approbation.

La Suisse ne peut pas faire abstraction des conséquences de la politique énergétique européenne en raison de son interconnexion étroite avec le réseau interconnecté européen: la participation de Swissgrid aux marchés européens de l'électricité est fortement mise en péril en l'absence d'un accord sur l'électricité.

Afin de répondre à ces tendances et à ces défis, Swissgrid a lancé la Stratégie 2022 en 2018 en vue d'atteindre quatre objectifs de l'entreprise à long terme: une sécurité élevée des collaborateurs et des installations, un réseau de transport stable et disponible en permanence, une activité commerciale efficace et l'optimisation du futur réseau de transport grâce à des mesures innovantes sur le plan technique, des mesures de construction et des mesures basées sur le marché.

Au cours de l'année à venir, Swissgrid poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie 2022 et commencera à définir la Stratégie 2027.

La sécurité représente de nouveau la priorité absolue en 2021. L'entreprise va donc renforcer davantage la cybersécurité grâce à des mesures techniques et à des campagnes de sensibilisation des collaborateurs. Swissgrid a déjà pris des mesures pour

accroître la sécurité dans les sous-stations et les mettra en œuvre en 2021.

L'intégration de l'exploitation des installations et des systèmes est fondamentale pour garantir le bon fonctionnement du réseau de transport. L'optimisation des processus correspondants entre l'exploitation du marché et celle du réseau se poursuivra afin d'améliorer l'efficacité en permanence et de garantir la sécurité. De plus, Swissgrid poursuit le développement de la gestion des installations. En effet, la réalisation du «Réseau stratégique 2025» et une maintenance optimale constituent la condition pour l'exploitation sûre du réseau à long terme. L'utilisation intelligente de nouvelles technologies permet à Swissgrid d'exploiter l'infrastructure existante de manière optimale. D'autres mesures d'automatisation de l'exploitation du réseau seront introduites en 2021. La planification à long terme de l'infrastructure de réseau constitue également une priorité: en 2021, Swissgrid mettra en place les conditions nécessaires à la définition du «Réseau stratégique 2040». Pour rendre son activité commerciale globalement efficace et efficace, Swissgrid poursuit un projet de transformation à l'échelle de l'entreprise qui vise à remplacer le système ERP (Entreprise-Ressource-Planning) par une solution de bout en bout («end-to-end») intelligente et intégrée. Une coopération étroite entre Swissgrid et ses partenaires suisses et européens est indispensable. Dans le cadre de l'accord SAFA (Synchronous Area Framework Agreement), l'entreprise mettra en œuvre les conditions correspondantes en étroite collaboration avec tous les partenaires concernés. Cet accord garantira l'intégration technique du réseau de transport suisse au réseau interconnecté européen à moyen terme. Dans le même temps, Swissgrid développera les marchés importants pour l'entreprise, comme celui de la puissance de réglage, non seulement en Suisse, mais également avec des partenaires en Europe.

Recherche et développement

Swissgrid coopère avec des institutions de recherche nationales et internationales afin de pouvoir continuer à accomplir ses missions de manière sûre et économique. Le portefeuille de projets est orienté vers les objectifs stratégiques et se compose d'activités internes et de projets qui sont réalisés en collaboration avec des hautes écoles et d'autres partenaires suisses et internationaux.

Perspectives financières

Investissements dans le réseau

Dans la perspective d'un avenir énergétique durable et des mesures prévues dans le rapport «Réseau stratégique 2025», il faut encore s'attendre à un fort besoin d'investissement.

En raison du maintien des restrictions, notamment au niveau des autorisations en ce qui concerne la transformation ou la construction de nouvelles liaisons entre les lignes, la planification financière est assortie d'une faible probabilité de réalisation. En planifiant à moyen terme, il est à supposer que les investissements dans le réseau vont augmenter et qu'ils s'élèveront à un montant de CHF 175 à 275 millions par an.

Coûts d'exploitation

Swissgrid a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie 2022 communiquée au début de l'exercice 2018. Celle-ci prévoit des gains d'efficacité et des mesures en faveur d'un approvisionnement électrique sûr et d'une plus grande sécurité pour les personnes, les installations et l'environnement. La mise en œuvre de ces mesures entraîne une augmentation des coûts d'exploitation.

EBIT et résultat de l'entreprise

Conformément au modèle d'entreprise réglementaire, l'EBIT dépend notamment du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) et du WACC. Le WACC, affichant 3,83% pour 2020, communiqué par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), reste inchangé par rapport à l'année dernière. L'indemnisation finale des anciens gestionnaires de réseau de transport pour les installations achetées en 2013 dans le cadre des acquisitions d'éléments du réseau est prévue pour 2021 et aura indirectement un effet positif sur l'EBIT et le résultat de l'entreprise. On s'attend donc à ce que ceux-ci soient plus élevés en 2021 qu'en 2020.

En adéquation avec la politique de dividendes approuvée par le Conseil d'administration, les bénéfices dégagés sont à long terme thésaurisés proportionnellement au ratio de fonds propres atteint et en fonction de la situation de financement. La stabilité du financement de Swissgrid est ainsi assurée à long terme.

Acquisition d'éléments du réseau

La décision de l'EiCom du 20 octobre 2016 a définitivement arrêté la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport. Conformément à cette méthode, Swissgrid a versé une première indemnisation aux anciens propriétaires du réseau de transport le 3 janvier 2017. L'indemnisation finale n'a toutefois pas encore pu être versée étant donné que des procédures pertinentes pour l'évaluation étaient en cours. Entre-temps, l'EiCom a édicté toutes les décisions concernant celles-ci et ainsi arrêté les valeurs réglementaires définitives des installations du réseau de transport au moment de chaque transaction. La condition d'égalité de traitement de tous les anciens propriétaires du réseau de transport en vue de l'indemnisation finale est ainsi remplie.

Celle-ci est prévue pour 2021 et elle augmentera probablement la valeur de l'actif immobilisé de Swissgrid d'un montant compris entre CHF 100 et 150 millions. Cela entraînera aussi indirectement une augmentation du résultat de l'entreprise en raison du modèle d'entreprise réglementaire. De plus, le capital-actions de Swissgrid augmentera et les taux de participation des actionnaires changeront légèrement. Le Conseil fédéral doit approuver la modification des statuts de Swissgrid nécessaire à cette fin.

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2020	2019
Chiffre d'affaires net	4, 5	588,2	672,7
Autre produit d'exploitation	4, 6	14,5	13,0
Variation des différences de couverture	4, 15	107,9	18,4
Prestations propres à l'actif		14,2	12,6
Total des produits d'exploitation		724,8	716,7
Charges d'approvisionnement	4, 5	228,5	224,9
Marge brute		496,3	491,8
Charges de matériel et prestations de tiers	7	94,5	82,5
Charges de personnel	8	101,5	89,7
Autres charges d'exploitation	9	28,8	28,7
Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations		271,5	290,9
Amortissements sur immobilisations corporelles	13	125,4	125,1
Amortissements sur immobilisations incorporelles	13	29,4	31,8
Dépréciations	13	–	31,6
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	4	116,7	102,4
Produits financiers	10	1,0	1,2
Charges financières	11	26,0	33,6
Résultat ordinaire		91,7	70,0
Charges extraordinaires		–	36,7
Résultat avant impôts		91,7	33,3
Impôts sur le bénéfice	12	16,0	4,5
Résultat de l'entreprise		75,7	28,8

Résultat par action

CHF	2020	2019
Résultat de l'entreprise	75 735 726	28 821 764
Nombre moyen pondéré dans le temps des actions en circulation	320 398 149	319 374 832
Résultat non dilué par action	0,24	0,09
Effet de dilution résultant de la conversion des prêts convertibles	–0,03	–
Résultat dilué par action	0,21	0,09

L'effet de dilution résulte de la potentielle conversion des prêts convertibles en fonds propres. Avec une conversion potentielle au 1^{er} janvier de l'exercice sous revue, les charges d'intérêts auraient diminué de CHF 15,7 millions (exercice précédent: CHF 21,9 millions). Étant donné que les impôts sont pris en compte dans le modèle d'entreprise réglementé de Swissgrid, la conversion aurait induit une

augmentation du résultat de l'entreprise de CHF 15,7 millions (exercice précédent: CHF 21,9 millions). Parallèlement, le nombre moyen d'actions en circulation aurait également augmenté de 119 907 035 unités (exercice précédent: 165 521 412 unités). Il en résulte un effet potentiel de dilution de CHF –0,03 par action (exercice précédent: aucun effet de dilution).

Bilan

Actif

mio CHF	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Immobilisations corporelles	13	2 343,0	2 338,1
Immobilisations incorporelles	13	136,8	150,9
Immobilisations financières	14	8,7	8,8
Déficits à long terme	15	168,0	62,0
Actif immobilisé		2 656,5	2 559,8
Actifs détenus à titre fiduciaire	16	23,9	14,8
Déficits à court terme	15	7,9	35,0
Stocks		1,2	1,2
Créances résultant de livraisons et de prestations	17	125,5	119,0
Autres créances	18	14,2	1,7
Comptes de régularisation actifs	19	66,9	48,2
Liquidités		200,1	229,1
Actif circulant		439,7	449,0
Actif		3 096,2	3 008,8

Passif

mio CHF	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Capital-actions		320,4	320,4
Réserves de capitaux		410,0	410,0
Réserves de bénéfice		423,7	379,5
Fonds propres		1 154,1	1 109,9
Engagements financiers à long terme	20	1 423,1	1 040,5
Provisions à long terme	21	25,4	26,8
Excédents à long terme	15	100,8	120,2
Fonds de tiers à long terme		1 549,3	1 187,5
Passifs détenus à titre fiduciaire	16	23,9	14,8
Engagements financiers à court terme	20	172,4	519,2
Engagements résultant de livraisons et de prestations		94,4	67,2
Autres engagements	22	2,9	5,0
Comptes de régularisation passifs	23	77,0	72,3
Provisions à court terme	21	2,2	3,3
Excédents à court terme	15	20,0	29,6
Fonds de tiers à court terme		392,8	711,4
Fonds de tiers		1 942,1	1 898,9
Passif		3 096,2	3 008,8

Tableau des flux de trésorerie

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2020	2019
Résultat de l'entreprise		75,7	28,8
Charges financières	11	26,0	33,6
Produits financiers	10	-1,0	-1,2
Impôts sur le bénéfice courants	12	17,3	7,1
Amortissements	13	154,8	156,9
Dépréciations	13	-	31,6
Autres charges sans incidence sur le fonds		0,1	38,6
Bénéfice/Perte provenant de la vente d'actifs immobilisés		-	-0,2
Variation des provisions	21	-2,5	-2,4
Variation des stocks		-	0,1
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		-6,5	23,7
Variation des autres créances		-12,5	-0,2
Variation des comptes de régularisation actifs		-18,7	8,8
Variation des différences de couverture	4, 15	-107,9	-18,4
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		27,2	-2,8
Variation des autres engagements à court terme		-2,1	-1,4
Variation des comptes de régularisation passifs		-3,3	-3,4
Impôts payés		-8,7	-20,4
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		137,9	278,8
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-165,5	-136,8
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		32,3	40,1
Investissements nets dans des immobilisations corporelles	13	-133,2	-96,7
Désinvestissements d'immobilisations corporelles		0,2	0,2
Investissements dans des immobilisations incorporelles	13	-12,6	-16,2
Investissements dans des immobilisations financières		-	-0,2
Dividendes reçus		0,7	0,9
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-144,9	-112,0
Variation des engagements financiers à court terme		-169,2	-154,4
Souscription d'emprunts		555,0	125,0
Remboursement d'emprunts		-350,0	-
Intérêts payés		-26,3	-33,1
Dividendes versés		-31,5	-32,8
Flux de trésorerie des activités de financement		-22,0	-95,3
Variation des liquidités		-29,0	71,5
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		229,1	157,6
Liquidités à la fin de l'exercice		200,1	229,1
Variation des liquidités		-29,0	71,5

Autres charges sans incidence sur le fonds

Ce poste comporte la réserve de cotisations de l'employeur utilisée pour le paiement de ces dernières.

Évolution des fonds propres

mio CHF	Capital-actions	Réserve générale	Bénéfices non répartis	Total des fonds propres
État au 31.12.2018	318,1	404,5	383,5	1 106,1
Affectation	–	–	–	–
Versement de dividendes	–	–	–32,8	–32,8
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	2,3	5,5	–	7,8
Résultat de l'entreprise 2019	–	–	28,8	28,8
État au 31.12.2019	320,4	410,0	379,5	1 109,9
Affectation	–	–	–	–
Versement de dividendes	–	–	–31,5	–31,5
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	–	–	–	–
Résultat de l'entreprise 2020	–	–	75,7	75,7
État au 31.12.2020	320,4	410,0	423,7	1 154,1

Le capital-actions se compose de 320 398 149 (exercice précédent: 320 398 149) actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune. Au 31 décembre 2020, Swissgrid dispose d'un capital-actions conditionnel plafonné à CHF 127 036 489, divisé en 127 036 489 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1 (exercice précédent: CHF 127 036 489, divisé en 127 036 489 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1).

Annexe

1. Principes de la présentation des comptes

Généralités

Les comptes annuels 2020 de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

Le poste Liquidités sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour les positions individuelles de chiffres d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte ne sont disponibles au plus tôt que six semaines après les prestations effectives. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Activités visées par la LApEI

Différences de couverture (excédents et déficits) En application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs, selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix, tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des différences de couverture attendues dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figure au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT selon la LApEI Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI est défini à l'article 13 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et est égal à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation au coût moyen pondéré du capital WACC de l'exercice sous revue (= $WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture au coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$ plus les impôts.

Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent de l'actif circulant net mensuel ainsi que des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital selon le «Capital Asset Pricing Model» (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Les coûts moyens pondérés du capital (WACC) fixés par les autorités pour 2020 ($WACC_{t+0}$) et 2022 ($WACC_{t+2}$), calculés selon cette méthode, restent inchangés par rapport à l'année précédente (3,83%).

L'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid est soumise à l'autorisation de l'ECom, qui survient a posteriori. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou qu'un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange importantes qui seront probablement utilisées longtemps et dont l'usage a uniquement lieu en association avec un élément de l'actif immobilisé sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Sous-stations: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes d'une dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction / immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction / immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels.

Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid.

À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction et des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usure utilisées pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée allant jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Une provision est constituée lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Sinon les engagements conditionnels sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Prévoyance professionnelle

Swissgrid est affiliée à une organisation collective sectorielle (CPE Fondation de prévoyance Energie). Il s'agit d'une institution de prévoyance juridiquement indépendante. Les membres de cette institution de prévoyance sont tous les collaborateurs de la société employés pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier suivant leur 17^e anniversaire. Ces derniers bénéficient d'une assurance décès et invalidité. À partir du 1^{er} janvier suivant leur 24^e anniversaire, ils sont également assurés pour les prestations de vieillesse.

Aucun avantage économique issu d'un excédent de couverture au sein de l'institution de prévoyance (par exemple sous forme d'une répercussion positive sur de futures liquidités) n'est inscrit à l'actif car les conditions à cet égard ne sont pas remplies et la société ne prévoit pas d'utiliser cet avantage pour diminuer les contributions de l'employeur. Tout avantage issu de réserves de cotisations de l'employeur librement disponibles est inscrit à l'actif. Un engagement économique (par exemple sous forme de répercussions négatives sur de futures liquidités suite à un déficit au sein de l'institution de prévoyance) est comptabilisé si les conditions nécessaires à la constitution d'une provision sont remplies.

Les contributions limitées à la période, la différence entre l'avantage économique calculé chaque année issu d'excédents de couverture au sein de l'institution de prévoyance et les engagements ainsi que la modification de la réserve de cotisations de l'employeur sont inscrites comme charges du personnel dans le compte de résultat.

Transactions avec des proches

Par proches, on entend les organisations et les personnes pouvant exercer une influence directe ou indirecte importante sur les décisions financières ou opérationnelles de Swissgrid. Les actionnaires qui détiennent, seuls ou avec d'autres actionnaires, au moins 20% des droits de vote au sein de Swissgrid sont considérés comme des proches.

Outre la part des droits de vote, d'autres critères sont pris en compte pour les actionnaires (entre autres représentation dans des comités, possibilité d'exercer une influence en raison de la structure de l'actionnariat). Les filiales d'actionnaires proches entrent également dans la catégorie des proches, de même que les centrales partenaires détenues à 100% par des actionnaires proches ou dominées par un actionnaire proche. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction sont également considérés comme des proches.

Les relations entretenues avec les proches, si elles sont effectives et importantes, sont publiées dans l'annexe des comptes annuels. Toutes les transactions sont exécutées aux conditions pratiquées sur le marché.

Information sectorielle

L'information sectorielle se base sur les groupes de tarif définis par la LApEI et est élaborée selon la structure de reporting interne à l'entreprise.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice courants sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période. La régularisation des impôts sur le bénéfice différés repose sur une appréciation orientée bilan et tient compte des répercussions futures au niveau de l'impôt sur le bénéfice.

Instruments financiers dérivés

Swissgrid utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de change et de prix du marché. Lorsque les conditions sont réunies, Swissgrid applique une comptabilité de couverture (Hedge Accounting) afin de couvrir les futurs cash-flows attendus. Les instruments utilisés à cet effet sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels jusqu'à la réalisation de l'opération de base.

2. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses, lesquelles peuvent influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent rendre nécessaires des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont en outre influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Voir également à ce sujet les commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LApEI» dans la note 1, ainsi que les explications données au paragraphe suivant.

3. Procédures juridiques

Par courrier en date du 23 août 2019, l'EICom a communiqué la reprise des procédures visant à examiner les différences de couverture pour 2011 et 2012. Elle les a entre-temps regroupées en une seule procédure. En novembre 2020, l'EICom a transmis le projet de décision à Swissgrid afin qu'elle prenne position. Swissgrid a communiqué sa prise de position à l'EICom avant la fin de l'année 2020.

L'EICom n'a pas encore ouvert de procédure d'examen des différences de couverture des années 2013 à 2020. Ces procédures portent sur l'examen de l'imputabilité des coûts d'exploitation et du capital de Swissgrid. Elles pourraient se clôturer par une réduction des coûts imputables de Swissgrid.

Swissgrid estime, au 31 décembre 2020, le risque cumulé pour les coûts non imputables à CHF 78 millions. Le 31 décembre 2019, il était estimé à CHF 75 millions. Même la survenance du risque maximal de CHF 78 millions ne compromettrait pas la situation des fonds propres de Swissgrid.

Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées de 2011 à 2020 s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être jugées imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait sur des comptes annuels futurs.

Procédures de tiers

Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

4. Rapport sectoriel

Pour le rapport sectoriel, les propres prestations activées ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation.

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services-système générales/Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

Les autres activités incluent la gestion des congestions.

Rapport sectoriel 2020

mio CHF	Total	Transport	Prestations de services-système générales/Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services-système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services-système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	588,2	354,7	125,4	94,1	17,7	-3,7	588,2	-
Autre produit d'exploitation	14,5	1,6	0,3	-	-	-	1,9	12,6
Variation des différences de couverture	107,9	128,6	29,0	-51,4	1,7	-	107,9	-
Total des produits d'exploitation	710,6	484,9	154,7	42,7	19,4	-3,7	698,0	12,6
Charges d'approvisionnement	-228,5	-42,8	-132,7	-39,3	-17,4	3,7	-228,5	-
Marge brute	482,1	442,1	22,0	3,4	2,0	-	469,5	12,6
Charges d'exploitation	-210,6	-179,0	-18,9	-2,3	-0,7	-	-200,9	-9,7
Amortissements et dépréciations	-154,8	-148,2	-3,2	-0,4	-0,1	-	-151,9	-2,9
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	116,7	114,9	-0,1	0,7	1,2	-	116,7	-

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

Variation des différences de couverture par segment

mio CHF	Total	Transport	Prestations de services-système générales/Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services-système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services-système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	588,2	354,7	125,4	94,1	17,7	-3,7	588,2	-
Autre produit d'exploitation	14,5	1,6	0,3	-	-	-	1,9	12,6
Charges d'approvisionnement	-228,5	-42,8	-132,7	-39,3	-17,4	3,7	-228,5	-
Charges d'exploitation	-210,6	-179,0	-18,9	-2,3	-0,7	-	-200,9	-9,7
Amortissements et dépréciations	-154,8	-148,2	-3,2	-0,4	-0,1	-	-151,9	-2,9
Intérêts théoriques et impôts (EBIT)	-116,7	-114,9	0,1	-0,7	-1,2	-	-116,7	-
Variation des différences de couverture	-107,9	-128,6	-29,0	51,4	-1,7	-	-107,9	-

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe positif correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits.

Rapport sectoriel 2019

mio CHF	Total	Transport	Prestations de services-système générales / Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services-système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services-système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	672,7	434,5	176,1	63,8	2,0	-3,7	672,7	-
Autre produit d'exploitation	13,0	1,6	0,1	-	-	-	1,7	11,3
Variation des différences de couverture	18,4	21,6	4,0	-7,7	0,5	-	18,4	-
Total des produits d'exploitation	704,1	457,7	180,2	56,1	2,5	-3,7	692,8	11,3
Charges d'approvisionnement	-224,9	-18,8	-157,7	-50,5	-1,6	3,7	-224,9	-
Marge brute	479,2	438,9	22,5	5,6	0,9	-	467,9	11,3
Charges d'exploitation	-188,3	-159,5	-17,3	-2,6	-0,1	-	-179,5	-8,8
Amortissements et dépréciations	-188,5	-180,6	-5,4	-0,4	-	-	-186,4	-2,1
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	102,4	98,8	-0,2	2,6	0,8	-	102,0	0,4

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

Variation des différences de couverture par segment

mio CHF	Total	Transport	Prestations de services-système générales / Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services-système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services-système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	672,7	434,5	176,1	63,8	2,0	-3,7	672,7	-
Autre produit d'exploitation	13,0	1,6	0,1	-	-	-	1,7	11,3
Charges d'approvisionnement	-224,9	-18,8	-157,7	-50,5	-1,6	3,7	-224,9	-
Charges d'exploitation	-188,3	-159,5	-17,3	-2,6	-0,1	-	-179,5	-8,8
Amortissements et dépréciations	-188,5	-180,6	-5,4	-0,4	-	-	-186,4	-2,1
Intérêts théoriques et impôts (EBIT)	-102,4	-98,8	0,2	-2,6	-0,8	-	-102,0	-0,4
Variation des différences de couverture	-18,4	-21,6	-4,0	7,7	-0,5	-	-18,4	-

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe positif correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits.

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) des activités par segment visées par la LApEI correspond aux coûts de capital sur les biens investis nécessaires à l'exploitation et aux différences de couverture plus les impôts (cf. note 1). Les positions des produits et des charges des quatre segments relatifs aux activités visées par la LApEI sont représentées dans la note 5.

Utilisation du réseau Le segment Utilisation du réseau est financé pour l'essentiel par divers tarifs d'utilisation du réseau. En outre, les recettes issues de la vente aux enchères de capacités de congestion aux frontières nationales sont transférées à ce segment afin de réduire les coûts de réseau imputables, dès lors que l'ECom approuve le but de cette utilisation. Par ailleurs, une partie des compensations pour le réseau de transit international (ITC) est également présentée dans ce segment; l'autre partie est présentée dans le segment Pertes de transport.

Le chiffre d'affaires net dans ce segment s'élève pour l'exercice 2020 à CHF 354,7 millions, soit une baisse de CHF 79,8 millions par rapport à l'exercice précédent. Cet écart s'explique notamment par la baisse des revenus tarifaires (CHF 33,2 millions) et des revenus de ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables (CHF 41,8 millions).

Les charges d'approvisionnement de l'exercice 2020, soit CHF 42,8 millions, ont augmenté de CHF 24 millions par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation de CHF 14,8 millions des coûts de redispatch national et de CHF 9,2 millions des indemnités ultérieures versées aux anciens propriétaires du réseau de transport.

Le recul du chiffre d'affaires net et la hausse des coûts entraînent un déficit de CHF 128,6 millions pour l'exercice 2020.

Prestations de services-système générales/Énergie d'ajustement Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires net de l'exercice sous revue 2020 est passé de CHF 176,1 millions à CHF 125,4 millions, une baisse qui est due à la diminution des recettes tarifaires.

La principale position de charges de ce segment est la mise en réserve de la puissance de réglage, c'est-à-dire la mise en réserve des capacités des centrales pour équilibrer la consommation d'énergie et l'alimentation en énergie, ainsi que les coûts de maintien de la tension que ce segment doit assumer proportionnellement. Avec CHF 132,7 millions, les coûts d'acquisition dans ce segment ont diminué de CHF 25 millions par rapport à 2019 en raison de la baisse des coûts de maintien de la tension que ce segment doit assumer proportionnellement (CHF 12,6 millions) et du recul des coûts de la mise en réserve de la puissance de réglage (CHF 11,7 millions).

Pendant l'exercice sous revue, le chiffre d'affaires net est inférieur aux coûts, ce qui entraîne un déficit de CHF 29 millions.

Pertes de transport (prestations de services-système

individuelles) Ce segment indique les charges et les revenus liés aux pertes de transport dans le réseau de transport. Ce segment se compose des recettes de tarif et d'une partie des revenus ITC.

L'approvisionnement en énergie visant à compenser les pertes de transport s'effectue sur le marché spot au moyen d'appels d'offres. Le chiffre d'affaires net de CHF 94,1 millions réalisé dans ce segment est supérieur de CHF 30,3 millions à celui de l'exercice précédent (CHF 63,8 millions), principalement en raison de l'augmentation des revenus tarifaires (CHF 33,1 millions).

Pendant l'exercice sous revue, les coûts d'acquisition des pertes de transport s'établissent à CHF 39,3 millions, soit une diminution de CHF 11,2 millions par rapport à l'exercice précédent.

En 2020, les revenus réalisés ont été supérieurs aux coûts, ce qui a entraîné un excédent de CHF 51,4 millions.

Énergie réactive (prestations de services-système

individuelles) La fourniture d'énergie réactive nécessaire pour se conformer à la tension d'exploitation requise est assurée par des accords contractuels avec plusieurs centrales électriques.

Le chiffre d'affaires net de ce segment a augmenté de CHF 15,7 millions, pour passer de CHF 2 millions à CHF 17,7 millions par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation des revenus tarifaires. En revanche, les charges d'approvisionnement (CHF 17,4 millions) ont augmenté de CHF 15,8 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 1,6 million). L'augmentation des coûts de maintien de la tension que ce segment doit assumer proportionnellement en est responsable.

La hausse comparable des revenus et des coûts a entraîné un déficit de CHF 1,7 million pour l'exercice 2020.

5. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement selon la LApEI

mio CHF	Segment	2020	2019
Revenus de tarif Utilisation du réseau	A	311,4	344,6
Revenus ITC nets	A/C	15,1	22,7
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables	A	39,7	81,5
Revenus de tarif Prestations de services-système (PSS) générales et produits de l'échange involontaire	B	88,9	136,5
Groupes-bilan Énergie d'ajustement	B	36,5	39,6
Revenus de tarif Pertes de transport	C	82,6	49,5
Revenus de tarif Énergie réactive (y c. pénalités)	D	17,7	2,0
Éliminations		-3,7	-3,7
Chiffre d'affaires net		588,2	672,7
Charges de redispatch national	A	17,5	2,7
Indemnités ultérieures aux anciens propriétaires du réseau de transport	A	25,3	16,1
Charges de mise en réserve de la puissance de réglage PSS et charge de l'échange involontaire	B	50,1	61,8
Charges de démarrage autonome / marche en îlotage	B	1,1	1,1
Charges de renforcement du réseau	B	9,0	13,5
Charges d'énergie PSS	B	26,1	22,3
Charges de compensation de perte de transport	C	39,3	50,5
Charges de l'énergie réactive / du maintien de la tension	B/D	63,8	60,6
Éliminations		-3,7	-3,7
Charges d'approvisionnement		228,5	224,9

Lettres attribuées aux segments:

- A = Utilisation du réseau
- B = Prestations de services-système générales/Énergie d'ajustement
- C = Pertes de transport (prestations de services-système individuelles)
- D = Énergie réactive (prestations de services-système individuelles)

Le rapport sectoriel se trouve dans la note 4.

Les revenus ITC se décomposent comme suit:

- Compensation Utilisation du réseau (A) CHF 3,6 millions (exercice précédent: CHF 8,4 millions)
- Compensation Pertes de transport (C) CHF 11,5 millions (exercice précédent: CHF 14,3 millions)

La compensation ITC pour l'utilisation du réseau et les pertes de transport correspond au revenu net. Les taxes de surveillance dues à l'EICOM et à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), d'un montant de CHF 4,8 millions (exercice précédent: CHF 4,4 millions), sont déduites au prorata du revenu brut de CHF 4,8 millions pour l'utilisation du réseau (exercice précédent: CHF 10 millions) et de CHF 15,1 millions pour les pertes de transport (exercice précédent: CHF 17,1 millions).

Les charges d'énergie réactive/du maintien de la tension se décomposent comme suit:

- PSS générales (B): CHF 46,4 millions (exercice précédent: CHF 59 millions)
- Énergie réactive (D): CHF 17,4 millions (exercice précédent: CHF 1,6 million)

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services-système générales/Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

6. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2020	2019
Règlement gestion des congestions	12,4	11,2
Autres	2,1	1,8
	14,5	13,0

7. Charges de matériel et prestations de tiers

mio CHF	2020	2019
Entretien du réseau	19,1	21,3
Commande des installations de réseau	0,4	0,5
Autres prestations dans le secteur du réseau	31,5	23,8
Prestations de projet, conseil et prestations en nature	32,4	26,6
Maintenance matériel et logiciels	11,1	10,3
	94,5	82,5

Les autres prestations dans le secteur du réseau comportent les indemnités versées pour les servitudes, y compris les prestations de tiers pour la gestion des servitudes et les charges d'exploitation pour les installations à usage mixte. Le nombre d'indemnités versées aux propriétaires fonciers pour les servitudes par Swissgrid ayant augmenté par rapport à l'exercice précédent, le poste Autres prestations dans le secteur du réseau a également augmenté. L'augmentation du poste Prestations de projets, conseil et prestations en nature est due à l'augmentation des coûts des prestations de tiers.

8. Charges de personnel

mio CHF	2020	2019
Salaires, bonus, allocations	81,5	72,7
Assurances du personnel	16,3	13,3
Autres charges de personnel	3,7	3,7
	101,5	89,7
Effectifs au 31.12.		
Contrats de travail à durée indéterminée		
Nombre de personnes:	591,0	542,0
Équivalents temps plein:	558,0	513,7
Contrats de travail à durée déterminée		
Nombre de personnes:	7,0	9,0
Équivalents temps plein:	5,5	7,1

L'augmentation des charges de personnel s'explique par la croissance de l'effectif en 2020. Les autres charges de personnel comprennent notamment les coûts de formation initiale et continue, les frais de recrutement, les frais forfaitaires ainsi que les coûts relatifs à l'avantage sur les frais de restauration des collaborateurs à l'extérieur.

Rétributions versées à la Direction

mio CHF	2020	2019
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	1,78	1,46
Rémunérations variables	1,06	0,81
Prestations en nature ¹	0,03	0,02
Prestations de prévoyance ²	0,53	0,39
Total des rétributions versées aux membres de la Direction	3,40	2,68
Dont au membre de la Direction le mieux rémunéré		
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	0,49	0,44
Rétributions variables	0,28	0,22
Prestations de prévoyance ²	0,14	0,11
Total des rétributions versées au membre de la Direction le mieux rémunéré	0,91	0,77

¹ Les prestations en nature comprennent l'utilisation privée de véhicules d'entreprise.

² Les prestations de prévoyance comprennent les contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle.

Le 31 décembre 2019, il a été mis un terme au «Long Term Incentive Plan» (LTIP), qui faisait partie du système de rétribution de la Direction. La valeur de base a été intégrée dans la rétribution fixe à partir du 1^{er} janvier 2020. Les avoirs acquis dans le cadre de la réalisation individuelle des objectifs pendant la durée du LTIP ont été versés en une seule fois à titre de rémunération variable.

Des informations complémentaires sur les membres de la Direction figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

9. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2020	2019
Loyers	8,7	9,1
Rentes de droit de superficie	6,5	4,5
Location d'installations de communication / frais de télécommunication	3,1	3,3
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,8	0,8
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	0,9	2,2
Taxes, redevances, concessions	4,4	4,5
Assurances	1,4	1,6
Autres frais d'administration	3,0	2,7
	28,8	28,7

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes. La rétribution versée au président du Conseil d'administration s'est élevée à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2020 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 57 500 et CHF 70 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: entre CHF 55 000 et CHF 65 000).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

10. Produits financiers

mio CHF	2020	2019
Autres produits financiers	1,0	1,2
	1,0	1,2

Les autres produits financiers comprennent le dividende de la Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Electricité SAS (HGRT) pour un montant de CHF 0,7 million (exercice précédent: CHF 0,9 million).

11. Charges financières

mio CHF	2020	2019
Intérêts des emprunts	9,7	10,3
Intérêts des prêts convertibles et prêts	15,7	22,3
Commissions de mise à disposition	0,2	0,5
Autres charges financières	0,4	0,5
	26,0	33,6

Un autre remboursement partiel de prêts convertibles, pour un montant de CHF 169,2 millions, a eu lieu au début de l'exercice 2020, ce qui a eu pour effet de réduire les charges d'intérêts pour les prêts convertibles et les prêts.

12. Impôts sur le bénéfice

mio CHF	2020	2019
Impôts sur le bénéfice courants	17,3	7,1
Variation des impôts différés	-1,3	-2,6
	16,0	4,5

L'augmentation des impôts sur le bénéfice courants par rapport à l'exercice précédent est due à l'augmentation du résultat de l'entreprise en 2020 par rapport à celui de 2019. Un taux d'imposition moyen de 17,9% (exercice précédent: 18,7%) a été utilisé pour le calcul des impôts sur le bénéfice courants, et les impôts différés pour 2020 ont été calculés à partir d'un taux d'imposition prévu de 17,65% (exercice précédent: 18%). Le taux d'imposition moyen effectif calculé sur la base du résultat avant impôts s'élève à 17,4% (exercice précédent: 13,5%).

13. Actif immobilisé

Tableau des immobilisations corporelles 2020

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Postes de couplage	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2020	371,8	1 995,8	2 550,5	233,1	65,8	5 217,0
Entrées	106,4	8,8	15,0	1,7	1,3	133,2
Sorties	-0,2	-13,4	-0,2	-	-13,6	-27,4
Reclassification	-152,6	28,0	101,0	18,3	2,6	-2,7
Valeur d'acquisition au 31.12.2020	325,4	2 019,2	2 666,3	253,1	56,1	5 320,1
Amortissements cumulés au 1.1.2020	5,4	1 194,3	1 557,6	72,0	49,6	2 878,9
Amortissements	-	65,9	42,3	7,3	9,9	125,4
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Sorties	-0,2	-13,4	-	-	-13,6	-27,2
Reclassification	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2020	5,2	1 246,8	1 599,9	79,3	45,9	2 977,1
Valeur comptable nette au 1.1.2020	366,4	801,5	992,9	161,1	16,2	2 338,1
Valeur comptable nette au 31.12.2020	320,2	772,4	1 066,4	173,8	10,2	2 343,0

Tableau des immobilisations corporelles 2019

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Postes de couplage	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2019	355,6	1 997,0	2 536,0	234,2	58,6	5 181,4
Entrées	91,3	13,5	11,4	3,7	3,0	122,9
Sorties	-	-50,4	-19,6	-7,9	-7,7	-85,6
Reclassification	-75,1	35,7	22,7	3,1	11,9	-1,7
Valeur d'acquisition au 31.12.2019	371,8	1 995,8	2 550,5	233,1	65,8	5 217,0
Amortissements cumulés au 1.1.2019	4,9	1 165,4	1 518,4	72,2	48,4	2 809,3
Amortissements	-	67,0	42,2	6,8	8,9	124,9
Dépréciations	0,5	12,1	16,6	0,9	-	30,1
Sorties	-	-50,2	-19,6	-7,9	-7,7	-85,4
Reclassification	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2019	5,4	1 194,3	1 557,6	72,0	49,6	2 878,9
Valeur comptable nette au 1.1.2019	350,7	831,6	1 017,6	162,0	10,2	2 372,1
Valeur comptable nette au 31.12.2019	366,4	801,5	992,9	161,1	16,2	2 338,1

Les investissements bruts dans des immobilisations corporelles s'élevèrent à CHF 165,5 millions (exercice précédent: CHF 136,8 millions) dont CHF 32,3 millions (exercice précédent: CHF 40,1 millions) ont été financés par les revenus de la vente aux enchères de congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières.

Au cours de l'exercice sous revue, des coûts de projet de CHF 2,7 millions ont été transférés des installations en construction vers les immobilisations incorporelles en développement (exercice précédent: CHF 1,7 million).

En 2020, des immobilisations corporelles à hauteur de CHF 9,6 millions (exercice précédent: CHF 9,5 millions) ont été acquises par des proches.

Tableau des immobilisations incorporelles 2020

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droits d'utilisation		
	acquises	créées	Total	acquis	créés	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2020	10,3	2,9	13,2	158,4	–	158,4
Entrées	5,1	0,7	5,8	–	–	–
Sorties	–0,3	–	–0,3	–0,2	–	–0,2
Reclassification	–7,0	–2,0	–9,0	2,5	–	2,5
Valeur d'acquisition au 31.12.2020	8,1	1,6	9,7	160,7	–	160,7
Amortissements cumulés au 1.1.2020	0,3	–	0,3	69,7	–	69,7
Amortissements	–	–	–	5,2	–	5,2
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Sorties	–0,3	–	–0,3	–0,2	–	–0,2
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2020	–	–	–	74,7	–	74,7
Valeur comptable nette au 1.1.2020	10,0	2,9	12,9	88,7	–	88,7
Valeur comptable nette au 31.12.2020	8,1	1,6	9,7	86,0	–	86,0

Tableau des immobilisations incorporelles 2019

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droits d'utilisation		
	acquises	créées	Total	acquis	créés	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2019	17,6	11,7	29,3	151,6	–	151,6
Entrées	4,7	1,9	6,6	3,3	–	3,3
Sorties	–	–	–	–0,2	–	–0,2
Reclassification	–12,0	–10,7	–22,7	3,7	–	3,7
Valeur d'acquisition au 31.12.2019	10,3	2,9	13,2	158,4	–	158,4
Amortissements cumulés au 1.1.2019	–	–	–	64,6	–	64,6
Amortissements	–	–	–	5,3	–	5,3
Dépréciations	0,3	–	0,3	–	–	–
Sorties	–	–	–	–0,2	–	–0,2
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2019	0,3	–	0,3	69,7	–	69,7
Valeur comptable nette au 1.1.2019	17,6	11,7	29,3	87,0	–	87,0
Valeur comptable nette au 31.12.2019	10,0	2,9	12,9	88,7	–	88,7

Au cours de l'exercice 2020, des proches ont acquis des prestations pour immobilisations incorporelles à hauteur de CHF 3000 (exercice précédent: CHF 63000).

Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
acquis	créés	Total	acquises	créées	Total
134,5	56,9	191,4	303,2	59,8	363,0
4,9	1,9	6,8	10,0	2,6	12,6
-4,6	-0,7	-5,3	-5,1	-0,7	-5,8
6,9	2,3	9,2	2,4	0,3	2,7
141,7	60,4	202,1	310,5	62,0	372,5
104,2	37,9	142,1	174,2	37,9	212,1
16,3	7,9	24,2	21,5	7,9	29,4
-	-	-	-	-	-
-4,7	-0,6	-5,3	-5,2	-0,6	-5,8
-	-	-	-	-	-
115,8	45,2	161,0	190,5	45,2	235,7
30,3	19,0	49,3	129,0	21,9	150,9
25,9	15,2	41,1	120,0	16,8	136,8

Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
acquis	créés	Total	acquises	créées	Total
124,1	43,5	167,6	293,3	55,2	348,5
3,9	2,4	6,3	11,9	4,3	16,2
-3,0	-0,2	-3,2	-3,2	-0,2	-3,4
9,5	11,2	20,7	1,2	0,5	1,7
134,5	56,9	191,4	303,2	59,8	363,0
89,9	27,7	117,6	154,5	27,7	182,2
17,3	9,2	26,5	22,6	9,2	31,8
-	1,2	1,2	0,3	1,2	1,5
-3,0	-0,2	-3,2	-3,2	-0,2	-3,4
-	-	-	-	-	-
104,2	37,9	142,1	174,2	37,9	212,1
34,2	15,8	50,0	138,8	27,5	166,3
30,3	19,0	49,3	129,0	21,9	150,9

14. Immobilisations financières

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019
Participations	8,7	8,7
Réserves de cotisations de l'employeur	–	0,1
	8,7	8,8

Swissgrid détient les participations suivantes, inscrites au bilan dans les immobilisations financières:

		Capital- actions en mio	Part en %
Joint Allocation Office (JAO)	B	0,100	5,0
TSCNET Services GmbH	C	0,033	7,1
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Electricité SAS (HGRT)	D	52,119	5,0
Pronovo AG	E	0,100	100,0
ecmt AG	F	0,100	20,0
Equigy B.V.	G	0,040	25,0
AET NE1 SA	A	0,100	100,0
ALENA Aletsch Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Alpiq Netz AG Gösgen/Aarau	A	0,100	100,0
Alpiq Réseau SA Lausanne/Aarau	A	0,100	100,0
BKW Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
CKW Grid AG	A	0,100	100,0
EGL Grid AG	A	0,100	100,0
ewb Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
ewz Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
FMV Réseau SA	A	0,100	100,0
Kraftwerke Hinterrhein Netz AG	A	0,100	100,0
LENA Lonza Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG	A	0,100	100,0
Ofible Rete SA	A	0,100	100,0
Ofima Rete SA	A	0,100	100,0
Repower Transportnetz AG	A	0,100	100,0
SN Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
Übertragungsnetz Basel/Aarau AG	A	0,100	100,0

Lettres utilisées pour les sites et la monnaie:

A = Aarau (auparavant Laufenburg, CH) | Monnaie: CHF

B = Luxembourg (Lux) | Monnaie: EUR

C = Munich (D) | Monnaie: EUR

D = Paris (F) | Monnaie: EUR

E = Frick (CH) | Monnaie: CHF

F = Embrach (CH) | Monnaie: CHF

G = Arnhem (NL) | Monnaie: EUR

Pendant l'exercice 2020, Swissgrid a créé la joint-venture Equigy conjointement avec les gestionnaires de réseau de transport TenneT TSO B.V. (Pays-Bas), TenneT TSO GmbH (Allemagne) et TERNA S.p.A. (Italie). La plateforme de Crowd Balancing Equigy, qui est basée sur la technologie de la blockchain, permet de renforcer la collaboration au niveau européen et de standardiser l'intégration de petites unités décentralisées au processus de réglage du réseau. Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (RPC 30) n'est pas satisfait, soit les filiales n'ont pas d'influence significative sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo SA est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64 al. 5 LEné.

Autrement, les données n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

15. Différences de couverture

mio CHF	Transport	Prestations de services-système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services-système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services-système individuelles)	Différences de couverture totales nettes	dont excédents	dont déficits
État au 31.12.2018	3,9	-130,2	69,2	22,6	-34,5	-130,2	95,7
Variation 2019	-10,0	-23,6	-2,8	-0,3	-36,7	-	-
Reclassification	21,6	4,0	-7,7	0,5	18,4	-	-
État au 31.12.2019	15,5	-149,8	58,7	22,8	-52,8	-149,8	97,0
Variation 2020	128,6	29,0	-51,4	1,7	107,9	-	-
État au 31.12.2020	144,1	-120,8	7,3	24,5	55,1	-120,8	175,9
dont à court terme	-	-20,0	6,3	1,6	-12,1	-20,0	7,9

Les valeurs négatives correspondent à des excédents; sinon, il s'agit de déficits. Vous trouverez des informations complémentaires sur les différences de couverture (fonctionnement, incertitudes relatives aux estimations, procédures juridiques en cours) dans les notes 1, 2 et 3.

16. Postes du bilan détenus à titre fiduciaire

Sur la base d'un mandat légal, Swissgrid coordonne la vente aux enchères des congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières et tient, dans le cadre de cette activité, des livres et des comptes bancaires à titre fiduciaire.

Actifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019
Créances résultant de livraisons et de prestations	11,5	4,0
Comptes de régularisation actifs	3,3	0,4
Liquidités	9,1	10,4
	23,9	14,8

Passifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019
Engagements résultant de livraisons et de prestations	16,6	13,8
Autres engagements	0,4	–
Comptes de régularisation passifs	6,9	1,0
	23,9	14,8

Les revenus et leur utilisation se présentent comme suit:

mio CHF	2020	2019
Part au revenu Suisse	91,4	127,7
Règlement gestion des congestions	–13,5	–12,3
Revenu net	77,9	115,4
Réduction des coûts imputables du réseau de transport	–39,1	–74,4
Revenu des ventes aux enchères pour les investissements dans le réseau	–32,0	–40,1
Revenu des ventes aux enchères non distribué	6,8	0,9

Suite à l'approbation de l'EICOM du 7 février 2019, des revenus de ventes aux enchères déjà réalisés au cours de l'exercice 2020 à hauteur de CHF 71,1 millions (exercice précédent: 114,5 millions) ont pu être versés à Swissgrid.

Il existe à la date de clôture du bilan des instruments financiers dérivés (contrats à terme) d'un montant nominal de EUR 70,2 millions, destinés à couvrir partiellement le risque de change EUR/CHF découlant des futures recettes attendues en euros.

Les valeurs de remplacement négatives au 31 décembre 2020 s'élèvent à CHF 1 million (exercice précédent: valeurs de remplacement positives de CHF 1,5 million).

17. Créances résultant de livraisons et de prestations

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019
Créances résultant de livraisons et de prestations	125,5	119,0
Corrections de valeur individuelles	–	–
	125,5	119,0

18. Autres créances

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	1,1	1,1
Autres	13,1	0,6
	14,2	1,7

Le poste Autres comporte les créances en cours liées aux frais d'exécution de 2020 pour la gestion des congestions d'un montant de CHF 12,4 millions à la date de référence. Ces frais s'élevaient à CHF 11,2 millions l'exercice précédent et figuraient dans les comptes de régularisation actifs en raison de la date de facturation différente.

19. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019
Prestations délivrées non facturées	41,4	45,6
Divers	25,5	2,6
	66,9	48,2

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires et les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

20. Engagements financiers

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts	1 180,0	975,0
Prêts convertibles	415,4	584,6
Prêts	0,1	0,1
Total engagements financiers	1 595,5	1 559,7
dont à court terme	172,4	519,2

Emprunts

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	1,625%	2013–2025	30.01.2025
150 millions	0,000%	2020–2028	30.06.2028
150 millions	0,625%	2015–2030	25.02.2030
150 millions	0,200%	2020–2032	30.06.2032
125 millions	0,150%	2020–2034	30.06.2034
130 millions	0,125%	2020–2036	30.06.2036
125 millions	0,050%	2019–2050	30.06.2050

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à 1/5 à partir de la cinquième année. Un autre remboursement partiel de prêts convertibles pour un montant de CHF 169,2 millions a donc eu lieu au début de l'exercice 2020. En outre, les prêts sont assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont rémunérés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les conditions des intérêts et les échéances des prêts convertibles et des prêts se présentent comme suit:

Position	Taux d'intérêt par an (fourchette)	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	plus de 5 ans
Prêts convertibles	3,36–3,93%	172,4	237,2	5,8
Prêts	0,00%	–	–	0,1

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leurs valeurs nominales.

Lignes de crédit bancaire

Les lignes de crédit autorisées totalisent CHF 200 millions. Elles n'avaient pas été utilisées au 31 décembre 2020.

21. Provisions

mio CHF	Restructuration	Démantèlement	Plan de fidélisation des collaborateurs	Coûts procéduraux	Impôts différés	Total provisions
État au 31 décembre 2018	0,5	6,5	0,4	2,6	22,5	32,5
Formation	–	–	0,2	1,9	–	2,1
Utilisation	0,3	0,3	0,3	0,2	2,6	3,7
Dissolution	0,2	0,1	–	0,5	–	0,8
État au 31 décembre 2019	–	6,1	0,3	3,8	19,9	30,1
Formation	–	–	–	1,5	–	1,5
Utilisation	–	–	0,3	1,5	1,3	3,1
Dissolution	–	–	–	0,9	–	0,9
État au 31 décembre 2020	–	6,1	0,0	2,9	18,6	27,6
dont à court terme	–	–	–	2,2	–	2,2

Frais de procédures en justice

Suite aux reprises du réseau le 3 janvier 2013 et le 5 janvier 2015, qui ont abouti à la scission entre les entités transitoires et les sociétés pour l'exploitation du réseau, des dispositions contractuelles obligent Swissgrid à prendre en charge les frais des procédures juridiques des entités transitoires.

La provision correspond aux dépenses futures que Swissgrid devra réaliser pour couvrir les dépenses, frais de justice et frais d'avocats encourus dans les procédures administratives menées par les entités transitoires.

Le montant de la provision comprend également les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

Compte tenu du nombre important de procédures et de la complexité des affaires concernées, de nombreuses nouvelles estimations ont vu le jour au fil du temps, ces dernières pouvant influencer, outre le montant absolu de la provision, les postes Formation et Dissolution, ainsi que la part attendue à court terme dans le tableau des provisions.

22. Autres engagements

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019
Taxe sur la valeur ajoutée	0,4	3,6
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	0,8	0,8
Autres	1,7	0,6
	2,9	5,0

Le poste Autres contient les engagements envers la CPE Fondation de prévoyance Energie à hauteur de CHF 1,3 million (exercice précédent: CHF 0,4 million) à la date de référence.

23. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019
Prestations délivrées non facturées	49,8	52,8
Personnel et assurances du personnel	9,0	7,5
Intérêts courus et agio d'émission obligataire	9,0	10,6
Impôts	9,2	1,4
	77,0	72,3

24. Créances conditionnelles

Méthode de décompte pour le supplément PSS

L'ECom a déterminé la méthode de décompte pour le supplément PSS dans la directive 4/2018. La mise en œuvre de cette méthode prévoit que le décompte final entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau de distribution sur le tarif PSS de l'exercice précédent doit être établi l'année suivante.

Il résultera de ce décompte des créances de Swissgrid envers les gestionnaires de réseau de distribution. La présence d'une créance conditionnelle résulte du fait qu'il est impossible de chiffrer avec fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels de Swissgrid.

25. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Valeur de transaction à retenir pour le réseau de transport

La décision de l'EICom du 20 octobre 2016 a définitivement arrêté la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport. Conformément à cette méthode, Swissgrid a versé une première indemnisation aux anciens propriétaires du réseau de transport le 3 janvier 2017. L'indemnisation finale n'a toutefois pas encore pu être versée étant donné que des procédures pertinentes pour l'évaluation étaient en cours. Entre-temps, l'EICom a édicté toutes les décisions concernant celles-ci et ainsi arrêté les valeurs réglementaires définitives des installations du réseau de transport au moment de chaque transaction. La condition d'égalité de traitement de tous les anciens propriétaires du réseau de transport en vue de l'indemnisation finale est ainsi remplie.

Celle-ci est prévue pour 2021 et elle augmentera probablement la valeur de l'actif immobilisé de Swissgrid d'un montant compris entre CHF 100 et 150 millions. Cela entraînera aussi indirectement l'augmentation du résultat de l'entreprise en raison du modèle d'entreprise réglementaire.

Joint Allocation Office (JAO)

En qualité d'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de supporter les coûts annuels proportionnels.

TSCNET Services GmbH

En qualité de sociétaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Equigy B.V.

En qualité de sociétaire d'Equigy B.V., Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Baux de longue durée

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2020	6,0	38,3	68,3	112,6
31.12.2019	6,0	39,3	72,1	117,4

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement la location du siège principal de Swissgrid à Aarau.

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	Total
31.12.2020	0,8	1,2	2,0
31.12.2019	0,7	0,6	1,3

26. Instruments financiers dérivés

Swissgrid a conclu des instruments financiers dérivés afin de couvrir partiellement le risque de prix du marché découlant des futurs coûts d'acquisition des pertes de transport. Le montant nominal de ces instruments est de EUR 18,3 millions (exercice précédent: EUR 14,2 millions), et les valeurs de remplacement négatives au 31 décembre 2020 atteignent EUR 1,5 million (exercice précédent: EUR 0,3 million).

27. Prévoyance professionnelle

Réserve de cotisations de l'employeur (RCE)	Valeur nominale	Déclaration de renonciation	Bilan	Formation de RCE	Bilan	Résultat de la RCE dans les charges de personnel	
	31.12.2020	pro 2020	31.12.2020	pro 2020	31.12.2019	2020	2019
mio CHF							
Institution de prévoyance (CPE)	–	–	–	–	0,1	0,1	1,9
Total	–	–	–	–	0,1	0,1	1,9

Avantage économique / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent/ Découvert	Part économique de l'organisation	Variation vs exercice précédent et influençant le résultat de l'exercice sous revue	Montants délimités sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel		
					2020	2019	
mio CHF	31.12.2020	31.12.2020	31.12.2019				
Institution de prévoyance sans excédent/découvert (CPE)	–	–	–	–	9,6	9,6	7,5
Total	–	–	–	–	9,6	9,6	7,5

La réserve de cotisations de l'employeur a été utilisée pendant l'exercice à hauteur de CHF 0,1 million pour payer des cotisations de l'employeur.

Swissgrid est affiliée à la caisse de prévoyance commune chez la CPE Fondation de prévoyance Energie. Pour cette raison, un avantage économique ou un engagement économique ne peut pas être déterminé sur la base du contrat d'affiliation individuel. Au 31 décembre 2020, la caisse de prévoyance commune présentait un degré de couverture de 112,5% (exercice précédent: 109,2%).

28. Transactions avec des proches

Transactions avec des proches en mio CHF	2020	2019
Total des produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net	320,9	293,5
dont Utilisation du réseau	216,2	221,1
dont Prestations de services-système générales / Énergie d'ajustement	35,4	38,3
dont Pertes de transport	55,3	32,4
dont Énergie réactive	14,0	1,7
Autre produit d'exploitation	0,1	0,6
Charges d'approvisionnement et charges d'exploitation		
Charges d'approvisionnement	125,3	93,0
dont Utilisation du réseau	28,8	0,6
dont Prestations de services-système générales / Énergie d'ajustement	80,5	51,7
dont Pertes de transport	7,8	5,2
dont Énergie réactive	8,2	35,5
Charges de matériel et prestations de tiers	13,0	10,2
Autres charges d'exploitation	1,7	6,8
Produits financiers		
Charges financières	6,9	9,7

Positions ouvertes envers des proches à la date de clôture du bilan en mio CHF	2020	2019
Actifs		
Créances résultant de livraisons et de prestations	63,3	56,6
Comptes de régularisation actifs	15,3	8,7
Passifs		
Prêts convertibles et prêts	186,7	259,6
Engagements résultant de livraisons et de prestations	27,3	21,5
Comptes de régularisation passifs	15,2	4,7

Les conditions des relations avec des proches sont décrites dans la note 1.

29. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2020 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2020 ont été approuvés le 20 avril 2021 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.



Rapport de l'auditeur

A l'assemblée générale de Swissgrid SA, Aarau

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Swissgrid SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat, l'évolution des fonds propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers (pages 20 à 46) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2020 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2020, Swissgrid présente un EBIT (résultat avant intérêts et impôts) de 116.7 Mio. CHF. La variation des différences de couverture s'élève à CHF +107.9 Mio. CHF.

L'EBIT devant être indiqué dans les comptes annuels de Swissgrid est défini par la loi et résulte de la multiplication des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture par les taux d'intérêt réglementaires applicables, plus les impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation comprennent les installations du réseau de transport, notamment les installations en construction, les immobilisations incorporelles et l'actif circulant net calculé sur une base mensuelle.

Les différences de quantités et de prix entre les charges et produits réels d'une année, d'une part, et les charges et produits déterminés préalablement au niveau tarifaire pour la même année, d'autre part, engendrent des différences de couverture. Celles-ci sont délimitées en tant qu'excédents ou déficits dans le passif ou l'actif du bilan et doivent être résorbées lors des exercices suivants. La variation annuelle est indiquée séparément dans le compte de résultat sous la rubrique «Variation des différences de couverture».

Il existe le risque que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas calculés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et, par conséquent, que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas présentés correctement dans les comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture, voir l'annexe des comptes annuels Swiss GAAP RPC à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphes Activités visées par la LApEI), à la note «3. Procédures juridiques» et à la note «4. Rapport sectoriel» (paragraphe Variation des différences de couverture par segment) ainsi qu'à la note «15. Différences de couverture».

Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés et vérification de leur efficacité au moyen de sondages;
- Réconciliation de la méthode utilisée pour le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture avec les exigences légales, administratives et réglementaires;
- Calcul a posteriori de la rémunération des différentes composantes des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture à l'aide des taux d'intérêt conformément à la base légale (LApEI/OApEI) ainsi qu'aux décisions et aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (ECom) et comparaison avec les valeurs comptabilisées;
- Evaluation de l'intégralité et de la transparence des informations présentées dans les comptes annuels.



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Elément clé de l'audit

Pour l'exercice 2020, Swissgrid présente un chiffre d'affaires net de CHF 588.2 millions. Les charges d'approvisionnement s'élèvent à CHF 228.5 millions.

Le calcul du chiffre d'affaires net (puissance) et des charges d'approvisionnement repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour le calcul de la puissance, les tarifs réglementés doivent principalement être pris en compte; pour les charges d'approvisionnement, il s'agit des prix du marché applicables.

Les activités réglementées de Swissgrid se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'IT.

Pour certaines positions du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement, il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ce qui exige de faire des estimations et d'émettre des hypothèses.

En raison du volume des transactions, des diverses interfaces IT et des estimations/hypothèses, il existe le risque que les prestations et les charges ne soient pas déterminées intégralement et correctement.

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement, voir l'annexe des comptes annuels Swiss GAAP RPC à la note «2. Incertitudes relatives aux estimations» et à la note «4. Rapport sectoriel» (paragraphe Rapport sectoriel 2020) ainsi qu'à la note «5. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement selon la LApEI».

Notre approche

Nous avons analysé le processus relatif au calcul du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement et déterminé si les données sur l'énergie ont été comptabilisées intégralement et correctement. A cet égard, nous avons notamment identifié les contrôles clés, puis vérifié leur efficacité au moyen de sondages. Nous avons tenu compte du degré élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations de services par les différents systèmes IT, dans la mesure où nous avons testé l'efficacité des contrôles IT généraux et des contrôles d'application des systèmes IT pertinents au niveau comptable avec l'aide de nos spécialistes IT.

Afin d'évaluer l'intégralité et l'exactitude, nous avons également examiné les principales hypothèses sous un angle critique et évalué l'exactitude des prévisions concernant les délimitations présentées, notamment en comparant rétrospectivement les montants délimités et les montants réels.

De plus, nous avons évalué le caractère approprié des informations présentées dans les comptes annuels en ce qui concerne les positions correspondantes du bilan et du compte de résultat.



Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conformément aux NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.



Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

KPMG SA

Rolf Hauenstein
Expert-réviseur agréé

Beatriz Vazquez
Expert-réviseur agréée

Bâle, 20 avril 2021

Comptes annuels statutaires

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2020	2019
Chiffre d'affaires net	3	588,2	672,7
Autre produit d'exploitation	4	14,5	13,2
Variation des différences de couverture		109,2	21,0
Prestations propres à l'actif		14,2	12,6
Total des produits d'exploitation		726,1	719,5
Charges d'approvisionnement	3	228,5	224,9
Marge brute		497,6	494,6
Charges de matériel et prestations de tiers	5	94,5	82,5
Charges de personnel	6	101,5	89,7
Autres charges d'exploitation	7	28,8	28,7
Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations		272,8	293,7
Amortissements sur immobilisations corporelles		121,9	121,0
Amortissements sur immobilisations incorporelles		37,5	40,0
Dépréciations		–	31,6
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)		113,4	101,1
Produits financiers		1,0	1,2
Charges financières		26,0	33,3
Résultat ordinaire		88,4	69,0
Charges extraordinaires		–	36,7
Résultat avant impôts		88,4	32,3
Impôts sur le bénéfice		17,3	7,1
Bénéfice de l'exercice		71,1	25,2

Bilan

Actif

mio CHF	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Liquidités		200,1	229,1
Créances résultant de livraisons et de prestations	8	125,5	119,0
Autres créances	9	14,2	1,7
Stocks		1,2	1,2
Comptes de régularisation actifs	10	66,9	48,2
Déficits à court terme		7,9	35,0
Actifs détenus à titre fiduciaire	11	23,9	14,8
Actif circulant		439,7	449,0
Immobilisations financières	12	–	0,1
Participations	13	8,7	8,7
Immobilisations corporelles	14	2 258,0	2 249,6
Immobilisations incorporelles	15	235,6	257,8
Déficits à long terme		149,4	46,6
Actif immobilisé		2 651,7	2 562,8
Actif		3 091,4	3 011,8

Passif

mio CHF	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Engagements résultant de livraisons et de prestations	16	94,4	67,2
Engagements financiers à court terme	19	172,4	519,2
Autres engagements	17	2,9	5,0
Comptes de régularisation passifs	18	77,0	72,3
Provisions à court terme	20	2,2	3,3
Excédents à court terme		20,0	29,6
Passifs détenus à titre fiduciaire	11	23,9	14,8
Fonds de tiers à court terme		392,8	711,4
Engagements financiers à long terme	19	1 423,1	1 040,5
Provisions à long terme	20	6,8	6,9
Excédents à long terme		100,8	124,7
Fonds de tiers à long terme		1 530,7	1 172,1
Fonds de tiers		1 923,5	1 883,5
Capital-actions	21	320,4	320,4
Réserve légale issue du capital		409,0	409,0
Réserves issues d'apports de capital		409,0	409,0
Réserve légale issue du bénéfice		1,6	1,6
Réserve légale générale		1,6	1,6
Réserves facultatives issues du bénéfice		436,9	397,3
Bénéfice au bilan		436,9	397,3
Report à nouveau		365,8	372,1
Bénéfice de l'exercice		71,1	25,2
Fonds propres		1 167,9	1 128,3
Passif		3 091,4	3 011,8

Tableau des flux de trésorerie

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2020	2019
Bénéfice de l'exercice		71,1	25,2
Charges financières		26,0	33,3
Produits financiers		-1,0	-1,2
Impôts sur les bénéfices		17,3	7,1
Amortissements		159,4	161,0
Dépréciations		-	31,6
Autres charges sans incidence sur le fonds		0,1	38,6
Bénéfice/Perte provenant de la vente d'actifs immobilisés		-	-0,4
Variation des provisions		-1,2	0,2
Variation des stocks		-	0,1
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		-6,5	23,7
Variation des autres créances		-12,5	-0,2
Variation des comptes de régularisation actifs		-18,7	8,8
Variation des différences de couverture		-109,2	-21,0
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		27,2	-2,8
Variation des autres engagements		-2,1	-1,4
Variation des comptes de régularisation passifs		-3,3	-3,4
Impôts payés		-8,7	-20,4
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		137,9	278,8
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-165,5	-136,8
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		32,3	40,1
Investissements nets dans des immobilisations corporelles		-133,2	-96,7
Désinvestissements d'immobilisations corporelles		0,2	0,2
Investissements dans des immobilisations incorporelles		-12,6	-16,2
Investissements dans des participations		-	-0,2
Dividendes reçus		0,7	0,9
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-144,9	-112,0
Variation des engagements financiers à court terme		-169,2	-154,4
Souscription d'emprunts		555,0	125,0
Remboursement d'emprunts		-350,0	-
Intérêts payés		-26,3	-33,1
Dividendes versés		-31,5	-32,8
Flux de trésorerie des activités de financement		-22,0	-95,3
Variation des liquidités		-29,0	71,5
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		229,1	157,6
Liquidités à la fin de l'exercice		200,1	229,1
Variation des liquidités		-29,0	71,5

Autres charges sans incidence sur le fonds

Ce poste comporte la réserve de cotisations de l'employeur utilisée pour le paiement de ces dernières.

Annexe

1. Principes de la présentation des comptes

Généralités

Les présents comptes annuels de Swissgrid SA, Aarau, ont été dressés selon les dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principes d'évaluation appliqués sont décrits ci-dessous.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements à court terme comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

Le poste Liquidités sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour les positions individuelles de chiffres d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte ne sont disponibles au plus tôt que six semaines après les prestations effectives. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Activités visées par la LApEI

Différences de couverture (excédents et déficits) En application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs, selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des différences de couverture attendues dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figure au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT selon la LApEI Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI est défini à l'article 13 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI). Il est égal à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation au coût moyen pondéré du capital WACC de l'exercice sous revue (= $WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture au coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$ plus les impôts.

Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent de l'actif circulant net mensuel ainsi que des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital selon le «Capital Asset Pricing Model» (CAPM).

Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Les coûts moyens pondérés du capital (WACC) fixés par les autorités pour 2020 ($WACC_{t+0}$) et 2022 ($WACC_{t+2}$), calculés selon cette méthode, restent inchangés par rapport à l'année précédente (3,83%).

L'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid est soumise à l'autorisation de l'EiCom, qui survient a posteriori. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou qu'un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange importantes qui seront probablement utilisées longtemps et dont l'usage a uniquement lieu en association avec un élément de l'actif immobilisé sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Sous-stations: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Les pertes de fusion (goodwill) résultant des fusions au 3 janvier 2013 et 5 janvier 2015 sont également inscrites à ce poste du bilan. Le goodwill est amorti sur vingt ans de manière linéaire, et sa valeur est vérifiée chaque année.

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes d'une dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction / immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction / immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels.

Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid.

À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction et des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

Participations

Les participations sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital mais qui ont un impact significatif.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usure utilisées pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée allant jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Une provision est constituée lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Sinon les engagements conditionnels sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts courants sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

Instruments financiers dérivés

Swissgrid utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de change et du marché. Lorsque les conditions sont réunies, Swissgrid applique une comptabilité de couverture (Hedge Accounting) afin de couvrir les futurs cash-flows attendus. Les instruments utilisés à cet effet sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels jusqu'à la réalisation de l'opération de base.

2. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses, lesquelles peuvent influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent rendre nécessaires des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont en outre influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Voir également à ce sujet les commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LApEI» dans la note 1, ainsi que les explications données dans la note 25.

3. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net réalisé pendant l'exercice 2020 sur tous les segments s'élève à CHF 588,2 millions. Le chiffre d'affaires net de l'exercice précédent s'établissait à CHF 672,7 millions. Ce recul du chiffre d'affaires net est principalement dû à la baisse des revenus tarifaires de CHF 33,2 millions dans le segment Utilisation du réseau et de CHF 50,7 millions dans le segment Prestations de services-système générales. Dans le segment Utilisation du réseau, les revenus des ventes aux enchères utilisés pour réduire les coûts de réseau imputables ont encore baissé de CHF 41,8 millions par rapport à l'exercice précédent. En revanche, le chiffre d'affaires net des segments Prestations de services-système individuelles, Pertes de transport et Énergie réactive a augmenté de respectivement CHF 30,3 et CHF 15,7 millions, notamment en raison de l'augmentation des revenus tarifaires.

Charges d'approvisionnement

Les charges d'approvisionnement, qui totalisent CHF 228,5 millions, ont augmenté de CHF 3,6 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 224,9 millions). Les charges d'approvisionnement ont augmenté de CHF 24 millions dans le segment Utilisation du réseau et de CHF 15,8 millions dans le segment Énergie réactive. Dans le segment Utilisation du réseau, l'augmentation est due aux coûts de redispatch national plus élevés, qui s'élèvent à CHF 14,8 millions, et aux indemnités ultérieures plus élevées, soit CHF 9,2 millions, versées aux anciens propriétaires du réseau de transport. Dans le segment Énergie réactive, les coûts de maintien de la tension que ce segment doit assumer proportionnellement ont augmenté de CHF 15,8 millions par rapport à 2019.

Les charges d'approvisionnement ont par contre baissé de CHF 25 millions dans le segment Prestations de services-système générales et de CHF 11,2 millions dans le segment Pertes de transport. Dans le segment Prestations de services-système générales, les coûts de maintien de la tension, soit CHF 12,6 millions, et les coûts de mise en réserve de la puissance de réglage, soit CHF 11,7 millions, que ce segment doit assumer proportionnellement ont essentiellement baissé. Les coûts d'acquisition des pertes de transport ont été plus faibles dans le segment Pertes de transport.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les différents segments, y compris les répercussions sur les différences de couverture, dans les comptes annuels selon les Swiss GAAP RPC dans la note 4.

4. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2020	2019
Règlement gestion des congestions	12,4	11,2
Autres	2,1	2,0
	14,5	13,2

5. Charges de matériel et prestations de tiers

mio CHF	2020	2019
Entretien du réseau	19,1	21,3
Commande des installations de réseau	0,4	0,5
Autres prestations dans le secteur du réseau	31,5	23,8
Prestations de projet, conseil et prestations en nature	32,4	26,6
Maintenance matériel et logiciels	11,1	10,3
	94,5	82,5

Les autres prestations dans le secteur du réseau comportent les indemnités versées pour les servitudes, y compris les prestations de tiers pour la gestion des servitudes et les charges d'exploitation pour les installations à usage mixte. Le nombre d'indemnités versées aux propriétaires fonciers pour les servitudes par Swissgrid ayant augmenté par rapport à l'exercice précédent, le poste Autres prestations dans le secteur du réseau a également augmenté. L'augmentation du poste Prestations de projets, conseil et prestations en nature est due à l'augmentation des coûts des prestations de tiers.

6. Charges de personnel

mio CHF	2020	2019
Salaires, bonus, allocations	81,5	72,7
Assurances du personnel	16,3	13,3
Autres charges de personnel	3,7	3,7
	101,5	89,7

L'augmentation des charges de personnel s'explique par la croissance de l'effectif en 2020. Les autres charges de personnel comprennent notamment les coûts de formation initiale et continue, les frais de recrutement, les frais forfaitaires ainsi que les coûts relatifs à l'avantage sur les frais de restauration des collaborateurs à l'extérieur. Le nombre moyen de postes à plein temps était supérieur à 250, aussi bien durant l'exercice sous revue que durant l'exercice précédent.

7. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2020	2019
Loyers	8,7	9,1
Rentes de droit de superficie	6,5	4,5
Location d'installations de communication / frais de télécommunication	3,1	3,3
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,8	0,8
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	0,9	2,2
Taxes, redevances, concessions	4,4	4,5
Assurances	1,4	1,6
Autres frais d'administration	3,0	2,7
	28,8	28,7

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes. La rétribution versée au président du Conseil d'administration s'est élevée à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2020 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 57 500 et CHF 70 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: entre CHF 55 000 et CHF 65 000).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

8. Créances résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2020, les créances résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 23,1 millions (exercice précédent: CHF 15,3 millions).

9. Autres créances

Le poste Autres créances comporte les créances en cours liées aux frais d'exécution pour la gestion des congestions d'un montant de CHF 12,4 millions à la date de référence. Les frais d'exécution encore dus s'élevaient à CHF 11,2 millions l'exercice précédent et figuraient dans les comptes de régularisation actifs en raison de la date de facturation différente.

10. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019
Prestations délivrées non facturées	41,4	45,6
Divers	25,5	2,6
	66,9	48,2

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires et les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

11. Postes du bilan détenus à titre fiduciaire

Suite à l'approbation de l'EICOM du 7 février 2019, des revenus de ventes aux enchères déjà réalisés au cours de l'exercice 2020 à hauteur de CHF 71,1 millions (exercice précédent: 114,5 millions) ont pu être versés à Swissgrid.

Ce poste du bilan, qui s'élève à CHF 23,9 millions, est supérieur de CHF 9,1 millions à celui de l'exercice précédent (CHF 14,8 millions), principalement en raison de l'augmentation de CHF 5,9 millions du poste des revenus des ventes aux enchères qui n'ont pas encore été utilisés.

Il existe à la date de clôture du bilan des instruments financiers dérivés (contrats à terme) d'un montant nominal de EUR 70,2 millions, destinés à couvrir partiellement le risque de change EUR/CHF découlant des futures recettes attendues en euros.

Les valeurs de remplacement négatives au 31 décembre 2020 s'élèvent à CHF 1 million (exercice précédent: valeurs de remplacement positives de CHF 1,5 million).

12. Immobilisations financières

La réserve de cotisations de l'employeur a été utilisée pendant l'exercice à hauteur de CHF 0,1 million pour payer des cotisations de l'employeur.

13. Participations

		Capital- actions en mio	Part en %
Joint Allocation Office (JAO)	B	0,100	5,0
TSCNET Services GmbH	C	0,033	7,1
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Electricité SAS (HGRT)	D	52,119	5,0
Pronovo AG	E	0,100	100,0
ecmt AG	F	0,100	20,0
Equigy B.V.	G	0,040	25,0
AET NE1 SA	A	0,100	100,0
ALENA Aletsch Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Alpiq Netz AG Gösigen/Aarau	A	0,100	100,0
Alpiq Réseau SA Lausanne/Aarau	A	0,100	100,0
BKW Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
CKW Grid AG	A	0,100	100,0
EGL Grid AG	A	0,100	100,0
ewb Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
ewz Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
FMV Réseau SA	A	0,100	100,0
Kraftwerke Hinterrhein Netz AG	A	0,100	100,0
LENA Lonza Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG	A	0,100	100,0
Ofible Rete SA	A	0,100	100,0
Ofima Rete SA	A	0,100	100,0
Repower Transportnetz AG	A	0,100	100,0
SN Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
Übertragungsnetz Basel/Aarau AG	A	0,100	100,0

Lettres utilisées pour les sites et la monnaie:

A = Aarau (anciennement Laufenburg, CH) | Monnaie: CHF

B = Luxembourg (Lux) | Monnaie: EUR

C = Munich (D) | Monnaie: EUR

D = Paris (F) | Monnaie: EUR

E = Frick (CH) | Monnaie: CHF

F = Embrach (CH) | Monnaie: CHF

G = Arnhem (NL) | Monnaie: EUR

Pendant l'exercice 2020, Swissgrid a créé la joint-venture Equigy conjointement avec les gestionnaires de réseau de transport TenneT TSO B.V. (Pays-Bas), TenneT TSO GmbH (Allemagne) et TERNA S.p.A. (Italie). La plateforme de Crowd Balancing Equigy, qui est basée sur la technologie de la blockchain, renforce la collaboration au niveau européen et standardise l'intégration de petites unités décentralisées au processus de réglage du réseau.

Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (art. 963 CO) n'est pas satisfait, soit les filiales n'ont pas d'influence déterminante sur les

comptes annuels de Swissgrid. Pronovo SA est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64 al. 5 LÉne.

Autrement, les données n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

14. Immobilisations corporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019
Installations en construction	320,2	366,4
Sous-stations	753,3	781,2
Lignes	1 005,1	929,4
Terrains et bâtiments	169,2	156,4
Autres immobilisations corporelles	10,2	16,2
	2 258,0	2 249,6

15. Immobilisations incorporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019
Immobilisations incorporelles en développement	9,7	12,9
Droits d'utilisation	84,3	86,7
Logiciels	41,1	49,3
Pertes de fusion (goodwill)	100,5	108,9
	235,6	257,8

16. Engagements résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2020, les engagements résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 28,3 millions (exercice précédent: CHF 20,2 millions). Au 31 décembre 2020, il existe des engagements vis-à-vis de l'organe de révision externe à hauteur de CHF 62 646 (exercice précédent: CHF 5 924).

17. Autres engagements

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019
Taxe sur la valeur ajoutée	0,4	3,6
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	0,8	0,8
Autres	1,7	0,6
	2,9	5,0

Le poste Autres contient les engagements envers la CPE Fondation de prévoyance Energie à hauteur de CHF 1,3 million (exercice précédent: CHF 0,4 million) à la date de référence.

18. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019
Prestations délivrées non facturées	49,8	52,8
Personnel et assurances du personnel	9,0	7,5
Intérêts courus et agio d'émission obligataire	9,0	10,6
Impôts	9,2	1,4
	77,0	72,3

19. Engagements financiers

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts	1 180,0	975,0
Prêts convertibles	415,4	584,6
Prêts	0,1	0,1
Total engagements financiers	1 595,5	1 559,7
dont à court terme	172,4	519,2

Emprunts

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	1,625%	2013–2025	30.01.2025
150 millions	0,000%	2020–2028	30.06.2028
150 millions	0,625%	2015–2030	25.02.2030
150 millions	0,200%	2020–2032	30.06.2032
125 millions	0,150%	2020–2034	30.06.2034
130 millions	0,125%	2020–2036	30.06.2036
125 millions	0,050%	2019–2050	30.06.2050

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à 1/5 à partir de la cinquième année. Un autre remboursement partiel de prêts convertibles pour un montant de CHF 169,2 millions a donc eu lieu au début de l'exercice 2020. En outre, les prêts sont assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont rémunérés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les conditions des intérêts et échéances des prêts convertibles et des prêts se présentent comme suit:

Position	Taux d'intérêt par an (fourchette)	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	plus de 5 ans
Prêts convertibles	3,36–3,93%	172,4	237,2	5,8
Prêts	0,00%	–	–	0,1

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leurs valeurs nominales.

Au 31 décembre 2020, les prêts convertibles envers les entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 253,2 millions (exercice précédent: CHF 343,3 millions).

20. Provisions

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019
Démantèlement	6,1	6,1
Plan de fidélisation des collaborateurs	–	0,3
Frais de procédures en justice	2,9	3,8
Total provisions	9,0	10,2
dont à court terme	2,2	3,3

Frais de procédures en justice

Suite aux reprises du réseau le 3 janvier 2013 et le 5 janvier 2015, qui ont abouti à la scission entre les entités transitoires et les sociétés pour l'exploitation du réseau, des dispositions contractuelles obligent Swissgrid à prendre en charge les frais des procédures juridiques des entités transitoires.

La provision correspond aux dépenses futures que Swissgrid devra réaliser pour couvrir les dépenses, frais de justice et frais d'avocats encourus dans les procédures administratives menées par les entités transitoires.

Le montant de la provision comprend également les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

21. Capital-actions et réserves issues des apports de capitaux

Le capital-actions se compose de 320 398 149 (exercice précédent: 320 398 149) actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.

22. Instruments financiers dérivés

Swissgrid a conclu des instruments financiers dérivés afin de couvrir partiellement le risque de prix du marché découlant des futurs coûts d'acquisition des pertes de transport. Le montant nominal de ces instruments est de EUR 18,3 millions (exercice précédent: EUR 14,2 millions), et les valeurs de remplacement négatives au 31 décembre 2020 atteignent EUR 1,5 millions (exercice précédent: EUR 0,3 million).

23. Créances conditionnelles

Méthode de décompte pour le supplément PSS

L'EiCom a déterminé la méthode de décompte pour le supplément PSS dans la directive 4/2018. La mise en œuvre de cette méthode prévoit que le décompte final entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau de distribution sur le tarif PSS de l'exercice précédent doit être établi l'année suivante.

Il résultera de ce décompte des créances de Swissgrid envers les gestionnaires de réseau de distribution. La présence d'une créance conditionnelle résulte du fait qu'il est impossible de chiffrer avec fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels de Swissgrid.

24. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Valeur de transaction à retenir pour le réseau de transport

La décision de l'EiCom du 20 octobre 2016 a définitivement arrêté la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport. Conformément à cette méthode, Swissgrid a versé une première indemnisation aux anciens propriétaires du réseau de transport le 3 janvier 2017. L'indemnisation finale n'a toutefois pas encore pu être versée étant donné que des procédures pertinentes pour l'évaluation étaient en cours. Entre-temps, l'EiCom a édicté toutes les décisions concernant celles-ci et ainsi arrêté les valeurs réglementaires définitives des installations du réseau de transport au moment de chaque transaction. La condition d'égalité de traitement de tous les anciens propriétaires du réseau de transport en vue de l'indemnisation finale est ainsi remplie. Celle-ci est prévue pour 2021 et elle augmentera probablement la valeur de l'actif immobilisé de Swissgrid d'un montant compris entre CHF 100 et 150 millions. Cela entraînera aussi indirectement une augmentation du résultat de l'entreprise en raison du modèle d'entreprise réglementaire.

Joint Allocation Office (JAO)

En qualité d'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de supporter les coûts annuels proportionnels.

TSCNET Services GmbH

En qualité de sociétaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Equigy B.V.

En qualité de sociétaire d'Equigy B.V., Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e -5 ^e année	Total
31.12.2020	0,8	1,2	2,0
31.12.2019	0,7	0,6	1,3

Baux de longue durée

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e -10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2020	6,0	38,3	68,3	112,6
31.12.2019	6,0	39,3	72,1	117,4

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement la location du siège principal de Swissgrid à Aarau.

25. Procédures juridiques

Par courrier en date du 23 août 2019, l'EiCom a communiqué la reprise des procédures visant à examiner les différences de couverture pour 2011 et 2012. Elle les a entre-temps regroupées en une seule procédure. En novembre 2020, l'EiCom a transmis le projet de décision à Swissgrid afin qu'elle prenne position. Swissgrid a communiqué sa prise de position à l'EiCom avant la fin de l'année 2020.

L'EiCom n'a pas encore ouvert de procédure d'examen des différences de couverture des années 2013 à 2020. Ces procédures portent sur l'examen de l'imputabilité des coûts d'exploitation et du capital de Swissgrid. Elles pourraient se clôturer par une réduction des coûts imputables de Swissgrid. Swissgrid estime, au 31 décembre 2020, le risque cumulé pour les coûts non imputables à CHF 78 millions.

Le 31 décembre 2019, il était estimé à CHF 75 millions. Même la survenance du risque maximal de CHF 78 millions ne compromettrait pas la situation des fonds propres de Swissgrid.

Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées de 2011 à 2019 s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être jugées imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait sur des comptes annuels futurs.

Procédures de tiers

Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

26. Honoraires de révision

En 2020, les honoraires pour les services de révision s'élèvent à CHF 214 000 (exercice précédent: CHF 219 000) et à CHF 3 000 (exercice précédent: CHF 16 000) pour les autres services.

27. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2020 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2020 ont été approuvés le 20 avril 2021 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice résultant du bilan comme suit:

CHF	2020	2019
Report de l'exercice précédent	365 815 233,71	372 091 648,69
Bénéfice de l'exercice	71 138 387,07	25 208 873,03
Bénéfice au bilan	436 953 620,78	397 300 521,72
Affectation à la réserve légale générale issue du bénéfice	–	–
Versement de dividendes	37 867 863,06	31 485 288,01
Report à nouveau	399 085 757,72	365 815 233,71
Total affectation	436 953 620,78	397 300 521,72

Les réserves légales de bénéfices et de capital dépassant 50% du capital-actions, il est renoncé à une affectation supplémentaire.

Aarau, le 20 avril 2021

Pour le Conseil d'administration:
Adrian Bult, Président



Rapport de l'organe de révision

A l'assemblée générale de Swissgrid SA, Aarau

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 52 à 63) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2020, Swissgrid présente un EBIT (résultat avant intérêts et impôts) de CHF 113.4 millions. La variation des différences de couverture s'élève à CHF +109.2 millions.

L'EBIT devant être indiqué dans les comptes annuels de Swissgrid est défini par la loi et résulte de la multiplication des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture par les taux d'intérêt réglementaires applicables, plus les impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation comprennent les installations du réseau de transport, notamment les installations en construction, les immobilisations incorporées et l'actif circulant net calculé sur une base mensuelle.

Les différences de quantités et de prix entre les charges et produits réels d'une année, d'une part, et les charges et produits déterminés préalablement au niveau tarifaire pour la même année, d'autre part, engendrent des différences de couverture. Celles-ci sont délimitées en tant qu'excédents ou déficits dans le passif ou l'actif du bilan et doivent être résorbées lors des exercices suivants. La variation annuelle est indiquée séparément dans le compte de résultat sous la rubrique «Variation des différences de couverture».

Il existe le risque que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas calculés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et, par conséquent, que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas présentés correctement dans les comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture, voir l'annexe des comptes annuels à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Activités visées par la LApEI) ainsi qu'à la note «25. Procédures juridiques».

Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés et vérification de leur efficacité au moyen de sondages;
- Réconciliation de la méthode utilisée pour le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture avec les exigences légales, administratives et réglementaires;
- Calcul a posteriori de la rémunération des différentes composantes des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture à l'aide des taux d'intérêt conformément à la base légale (LApEI/OApEI) ainsi qu'aux décisions et aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (ECom) et comparaison avec les valeurs comptabilisées;
- Evaluation de l'intégralité et de la transparence des informations présentées dans les comptes annuels.



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2020, Swissgrid présente un chiffre d'affaires net de CHF 588.2 millions. Les charges d'approvisionnement s'élèvent à CHF 228.5 millions.

Le calcul du chiffre d'affaires net (puissance) et des charges d'approvisionnement repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour le calcul de la puissance, les tarifs réglementés doivent principalement être pris en compte; pour les charges d'approvisionnement, il s'agit des prix du marché applicables.

Les activités réglementées de Swissgrid se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'IT.

Pour certaines positions du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement, il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ce qui exige de faire des estimations et d'émettre des hypothèses.

En raison du volume des transactions, des diverses interfaces IT et des estimations/hypothèses, il existe le risque que les prestations et les charges ne soient pas déterminées intégralement et correctement.

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement, voir l'annexe des comptes annuels à la note «2. Incertitudes relatives aux estimations» ainsi qu'à la note «3. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement».

Notre approche

Nous avons analysé le processus relatif au calcul du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement et déterminé si les données sur l'énergie ont été comptabilisées intégralement et correctement. A cet égard, nous avons notamment identifié les contrôles clés, puis vérifié leur efficacité au moyen de sondages. Nous avons tenu compte du degré élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations de services par les différents systèmes IT, dans la mesure où nous avons testé l'efficacité des contrôles IT généraux et des contrôles d'application des systèmes IT pertinents au niveau comptable avec l'aide de nos spécialistes IT.

Afin d'évaluer l'intégralité et l'exactitude, nous avons également examiné les principales hypothèses sous un angle critique et évalué l'exactitude des prévisions concernant les délimitations présentées, notamment en comparant rétrospectivement les montants délimités et les montants réels.

De plus, nous avons évalué le caractère approprié des informations présentées dans les comptes annuels en ce qui concerne les positions correspondantes du bilan et du compte de résultat.



Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.



Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Rolf Hauenstein
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable

Beatriz Vazquez
Expert réviseur agréée

Bâle, 20 avril 2021



Swissgrid SA
Bleichemattstrasse 31
Case postale
5001 Aarau
Suisse

Route des Flumeaux 41
1008 Prilly
Suisse

T +41 58 580 21 11
info@swissgrid.ch
www.swissgrid.ch